

21 w 4

BULLETIN

Direction-Administration :

**MUNICIPAL**

Mairie de Saint-Cloud

Vœux 1953

« Ne laissons pas les arbres de la technique nous voiler la forêt de la Sagesse. »

André SIEGFRIED,
de l'Académie Française.

Mes Chers Concitoyens,

L'an passé, vous adressant mes vœux, j'écrivais ici même que ces souhaits seraient comblés si nous parvenions à vous rendre durant l'année 1952, la vie dans notre cité plus douce et plus facile.

Y sommes-nous parvenus ? Ce serait pour nous — Assemblée communale et personnel communal — une immense joie que d'en être convaincus. Ce qui est certain, c'est que nous n'avons pas ménagé notre peine et que l'année 1953 nous verra achever le mandat que vous nous avez confié il y a six ans, sans que se manifeste le moindre relâchement dans notre effort quotidien.

Comme le cultivateur des campagnes dont nous sommes tous issus, nous savons qu'il ne faut pas être trop pressé, que la nature a son rythme auquel les humains doivent se soumettre. La croissance de notre ville a aussi son rythme et quelle que soit notre impatience, nos réalisations doivent suivre un certain ordre et garder une certaine cadence qui ne sauraient être bouleversés.

Nous voulons, sur le plan local, continuer pour notre compte la sage expérience de stabilisation du Président Pinay et c'est donc sans impôts nouveaux que nous équilibrerons notre budget 1953.

En plus des souhaits généraux de bonne et heureuse année pour tous et de paix en Extrême-Orient, le vœu particulier que je formule cette année, c'est que nous terminions 1953 sans avoir repris place dans le cycle infernal de l'inflation.

Si chacun de nous, quel que soit son poste, est animé de cette volonté, nul doute que ce vœu ne soit exaucé.

Le Maire.
F. CHAVETON.

Le Budget Primitif de 1953 et le Programme des Travaux

Aucune charge nouvelle cette année

Pas de charges nouvelles en 1953 pour les habitants de Saint-Cloud, tel est le vœu du Maire et telle est aussi la proposition de la Municipalité qui présente cette année au Conseil Municipal, un budget pour 1953 de 15.500.000 francs plus élevé que celui de 1952, mais ne comportant aucune augmentation des centimes additionnels, des droits et taxes ainsi que des redevances.

C'est par des aménagements apportés tant dans les recettes que dans les dépenses que l'équilibre a pu être réalisé.

Que l'on se rassure, il ne s'agit pas d'un budget établi en vue des prochaines élections municipales, mais d'un budget sincère qui doit permettre de faire face à toutes les dépenses incombant normalement à la commune. C'est parce que les budgets des années antérieures étaient également sincères et aussi parce que le coût de la vie s'est stabilisé en 1952 que l'on a pu assurer l'équilibre du budget de 1953, qui s'élève à 145.455.182 francs contre 129.866.760 francs en 1952, sans aucune charge nouvelle pour les contribuables. Ce budget est le résultat d'une saine et bonne gestion dont nous avons d'ailleurs toujours été fiers.

(Suite page 2).

TREIZE MILLIONS CINQ CENT QUATRE VINGT QUINZE MILLE FRANCS pour nos H. L. M.

Afin de disposer du maximum de logements pour les habitants de Saint-Cloud dans les immeubles à loyers modérés en cours de construction, avenue des Platanes, la Municipalité vient de faire voter par le Conseil Municipal, ainsi qu'on le verra dans le compte rendu de la séance du 15 décembre 1952, inséré d'autre part, un crédit de 13.595.000 francs à titre de participation en espèces de la ville dans les frais de construction des dits immeubles, qui s'élèveront, pour la première tranche, à 350 millions de francs et pour la deuxième, à 250 millions, soit au total 600 millions de francs.

(Suite page 3).

ELECTEURS - ELECTRICES...

Avez-vous pensé à votre inscription
sur la liste électorale ?

La Date limite est le 4 FÉVRIER 1953

(Voir page 4)

En effet, malgré notre vif désir de suivre les directives de M. le Préfet de Seine-et-Oise qui a invité les Conseils municipaux à voter les budgets communaux de 1953 sans impôts nouveaux, conformément aux instructions qui lui ont été données par M. le Président du Conseil et par M. le Ministre de l'Intérieur, lesquels recommandent que les communes adoptent une politique budgétaire semblable à celle du Gouvernement, nous n'aurions pu couvrir les dépenses normales qui nous incombent en 1953, autrement que par le vote de centimes additionnels ou de taxes, si les budgets des exercices antérieurs n'avaient pas été sincères et ne nous avaient laissé une certaine aisance de trésorerie et une certaine souplesse dans nos opérations.

Les conseillers ne sont pas les payeurs. L'Etat conseille aux collectivités locales de ne pas augmenter les impôts mais ne fait absolument rien pour qu'il en soit ainsi. Bien au contraire, il met en 1953 des dépenses nouvelles à la charge des communes. Une loi du 14 avril 1952 a relevé de 408.000 à 456.000 francs par an, à compter du 1^{er} avril 1952, le plafond servant à déterminer le montant des cotisations de Sécurité sociale. Une autre loi du 27 avril 1952 a fixé les règles statutaires applicables au personnel des communes. Cette loi a rendu, par exemple, le capital-décès obligatoire et a provoqué la titularisation de nombreux auxiliaires, ce qui était très souhaitable pour le personnel, mais qui a entraîné un surcroît de dépenses pour les collectivités. Un arrêté ministériel du 25 juillet 1952 a relevé de 50 à 80 francs par élève, à compter du 1^{er} janvier 1952, le taux de la participation des départements et des communes aux dépenses de contrôle médical scolaire.

D'autre part, certaines communes ont à faire face à des dépenses résultant d'engagements antérieurs comme le vote de centimes additionnels pour amortir des annuités d'emprunts. C'est le cas à Saint-Cloud pour un emprunt de 25 millions qui a été contracté en 1952 pour l'acquisition de la propriété Leygues, destinée à la construction d'un établissement du second degré, pour un autre emprunt de 4 millions contracté par le Syndical intercommunal du rû de Vaucresson, emprunt garanti par la Ville de Saint-Cloud jusqu'à concurrence de 1 million de francs.

S'ils veulent suivre les recommandations gouvernementales, les Conseils municipaux vont se trouver devant plusieurs alternatives :

Ou bien ils refuseront de voter les nouvelles dépenses obligatoires et ils se heurteront à la procédure d'inscription d'office ;

Ou bien ils renonceront purement et simplement à voter le budget au risque de voir reconduire le budget de 1952 et de paralyser à brève échéance la vie locale ;

Ou bien ils voteront un budget comportant des dépenses accrues et des recettes cristallisées à leur niveau de 1952, c'est-à-dire un budget en déficit qui ne sera pas approuvé par l'autorité de tutelle.

S'ils ne s'arrêtent à aucune de ces trois alternatives, ils devront aggraver par le vote de nouveaux centimes additionnels, les charges qui pèsent sur les redevables locaux, à moins de disposer de disponibilités antérieures.

A Saint-Cloud, la tâche du Conseil municipal sera simplifiée du fait que la Municipalité a pu trouver, comme nous l'indiquons ci-dessus, par de prévoyantes mesures, le moyen d'équilibrer le budget de 1953, sans qu'il soit nécessaire de créer des charges nouvelles.

Parmi ces mesures, nous en citerons deux qui consistent à réduire les dépenses et à réaliser par conséquent des économies.

La première a trait aux dépenses d'enlèvement des ordures ménagères qui sont une très lourde charge pour le budget, du fait que la taxe qui assure un produit de 9 millions de francs est loin de couvrir les frais, supérieurs à 15 millions de francs dont 3.600.000 francs rien que pour l'incinération. Il convenait donc de réduire ces frais, et c'est ce qu'a fait la Municipalité en acquérant, avec l'autorisation du Conseil municipal, deux nouvelles bennes-tasseuses avec moteur Diésel, beaucoup plus économique que le moteur à essence et permettant d'enlever, avec trois hommes seulement, y compris le chauffeur, au lieu de quatre, un plus fort tonnage d'ordures. A noter que ces deux bennes ont été réglées à l'aide des fonds libres, c'est-à-dire sans aucune charge pour les contribuables.

La deuxième se rapporte aux cantines. Il existait dans le quartier du Centre une cantine d'entr'aide et une cantine scolaire qui étaient administrées, l'une par le Bureau de Bienfaisance, l'autre par la Caisse des Ecoles, et qui obligeaient la commune à subventionner chacune de ces œuvres pour régler un déficit d'exploitation. Il convenait donc, pour réaliser des économies appréciables, de faire prendre en charge ces deux cantines par le budget communal et de les fusionner. C'est ce qu'a fait la Municipalité en proposant au Conseil Municipal la construction, au Centre Culturel, c'est-à-dire en dehors de l'école, d'un local pour recevoir la cantine d'entr'aide, en faisant aménager une des pièces de ce Centre et en faisant construire et aménager une cuisine pouvant desservir, à la fois, la cantine d'entr'aide et la cantine scolaire. On a ainsi supprimé une cuisine et tous les frais s'y rapportant, on a amélioré le service et on a dégagé un local qui sert aujourd'hui de classe. Il n'en est résulté aucune charge pour les contribuables parce que les travaux de construction et d'aménagement ont encore été réglés sur les fonds libres et que l'on a économisé la construction d'une salle de classe.

Nous pourrions citer, si besoin en était, d'autres mesures prises par la Municipalité pour alléger les charges communales. Nous n'alourdirons pas inutilement notre article mais nous affirmerons que l'on peut obtenir de saines finances en réalisant des économies toutes les fois que la chose est possible.

Notre désir d'assurer la gestion communale aux moindres frais ne nous empêche pas pour autant de réaliser les travaux indispensables à la vie de notre cité et ce sont précisément les économies réalisées dans tous les domaines qui nous ont permis d'aménager une salle des fêtes, de construire un Centre Culturel, une salle de gymnastique et tout dernièrement, un marché couvert, sans avoir recours à l'emprunt.

Au budget de 1953, 30 millions sont prévus, soit 20 % des dépenses, pour régler des travaux neufs et d'entretien. Parmi les travaux neufs, nous citerons ceux entrepris avec le concours du département pour la remise en état de la rue du Calvaire, ceux se rapportant à la construction et à l'aménagement dans cette rue d'un égout ainsi que d'un trottoir facilement accessible aux piétons, la mise en état de viabilité de la rue Joséphine dont le classement dans la voirie urbaine a été

décidé par le Conseil municipal pour permettre l'accès des véhicules au marché couvert, le remplacement, en participation avec la société qui construit le grand immeuble du Val d'Or, de l'égout de la rue du Val d'Or qui est détérioré et qui est insuffisant pour recevoir les eaux usées de cet immeuble, le revêtement des trottoirs du boulevard de la République, dans la partie qui vient d'être élargie, la construction, en participation avec le propriétaire du lotissement de la rue Pasteur, d'un égout collecteur devant permettre l'évacuation des eaux usées de ce lotissement, le déplacement des candélabres électriques dans la deuxième partie du boulevard qui va être élargie au printemps prochain, la construction, avec subventions de l'Etat et du Département, de deux classes au groupe scolaire de Montretout, la réfection de la toiture de différents immeubles communaux, la construction d'un abri aux Coteaux pour les usagers de la ligne d'autobus n° 175, la remise en état du presbytère qui menace ruine et enfin différents travaux d'entretien à la voirie et aux bâtiments communaux.

Malheureusement, il y a encore beaucoup à faire dans Saint-Cloud et le budget communal ne permet quand même pas de tout payer, surtout lorsqu'il s'agit de travaux intéressant les générations futures. C'est pourquoi la Municipalité propose au Conseil municipal de réaliser un emprunt de 59 millions de francs pour financer :

- 1° Les travaux de l'égout collecteur à entreprendre sur le boulevard de la République, en vue de l'assainissement d'une partie de Montretout. Pour ces travaux, chiffrés à 40 millions de francs, l'Etat a accordé une subvention de 20 %, soit 8 millions;
- 2° L'acquisition des terrains nécessaires à l'agrandissement du cimetière communal et les travaux d'aménagement consécutifs à cet agrandissement;
- 3° L'acquisition d'un terrain rue de l'Yser, devant permettre ultérieurement l'aménagement d'un square pour les enfants et la construction d'un établissement de bains-douches.

Nous ne pensons pas engager gravement l'avenir en proposant au Conseil municipal le vote de cet emprunt de 59 millions car le service de la dette ne représente qu'un pourcentage minime dans les dépenses du budget: 6,20 % seulement, soit 9 millions sur 145 millions.

Nous proposons enfin au Conseil municipal, l'éclairage de la place Georges-Clemenceau et l'installation de feux de signalisation verts et rouges au carrefour Magenta, la dépense en résultant étant prélevée sur les fonds libres.

*
**

Les dépenses du budget de 1953 se répartissent comme suit :

<i>Administration générale :</i>			
Personnel et charges.....	16.000.000		
Matériel	4.000.000		
		20.000.000	13,50 %
Contingents	2.500.000		1,75 %
Services sociaux.....	9.500.000		6,50 %
<i>Voirie :</i>			
Personnel et charges.....	32.700.000		
Matériel, travaux, ordures ménagères, éclairage public, etc....	36.000.000		
		68.400.000	47 %

Ecoles :

Personnel et charges, indemnités logements	9.100.000		
Matériel, travaux, assurances, chauffage, éclairage, fournitures scolaires, cantines.....	15.000.000		
		24.100.000	17 %

Bâtiments communaux et divers :

Entretien, assurances, chauffage, éclairage, impôts, bibliothèque, Centre culturel, Salle des fêtes, bains-douches, etc.....	12.000.000	8	%
Annuités d'emprunts, service de la dette....	9.000.000	6,20	%

Treize Millions Cinq Cent Quatre Vingt Quinze Mille Francs Pour nos H. L. M. (Suite de la page 1)

Cette somme de 13.595.000 francs sera entièrement prélevée sur des fonds disponibles, de sorte qu'il n'en résultera aucune charge pour les contribuables.

Le but du présent bulletin étant de renseigner nos concitoyens sur les affaires municipales, nous ne pouvons mieux faire que de porter à la connaissance de tous le rapport qui a été établi par le Maire et remis à chacun des conseillers municipaux avant la séance du 15 décembre 1952, rapport qui donne toutes explications sur les conditions de financement des immeubles de l'avenue des Platanes et sur les raisons qui ont amené la Municipalité à proposer au Conseil municipal le vote d'un crédit de 13.595.000 francs.

Rapport du Maire sur la construction des immeubles H. L. M., avenue des Platanes

On se rappelle que par délibération du 21 décembre 1950, le Conseil municipal a décidé de faire construire par la Société d'H. L. M. « Le Foyer du Fonctionnaire et de la Famille », des immeubles comprenant 158 logements sur des terrains acquis par la ville, quai Carnot et avenue des Platanes. Il était également décidé de faire aménager par la Société un terrain de sports et la garantie communale était enfin accordée pour le remboursement par la Société d'un emprunt de 294.705.000 francs qui devait permettre, avec la participation de la commune et des industriels, de réaliser 327.450.000 francs de travaux.

La participation communale devait être égale à son apport de terrain, soit 26.277 m², représentant une valeur de 26.277.000 francs.

Le terrain acquis à l'amiable, sur la base de 500 francs le m² et par expropriation sur la base de 750 francs le m², ne pouvait être cédé pour une somme supérieure à 1.000 francs et encore fallait-il pour que la différence entre le prix d'achat et le prix de cession soit acceptée par l'autorité supérieure, que la ville s'engageât à améliorer le terrain, soit par des travaux de nivellement, soit par des travaux d'assainissement.

On se rappelle également que sur ces 26.277 m² de terrain, 13.595 m² devaient être réservés à l'équipement sportif.

Le 3 août 1951, M. le Ministre de la Reconstruction et de l'urbanisme a indiqué qu'il avait été émis un avis favorable à la réalisation du projet qui ferait l'objet d'un examen ultérieur par la Commission interministérielle des prêts, sous réserve que la valeur du terrain destiné à l'aménagement sportif ne soit pas incorporée dans la construction envisagée.

Il n'était plus possible, dès lors, d'apporter à la Société les 13.595 m² de terrain qui sont demeurés propriété communale.

En conséquence, l'apport de la ville, au lieu d'être de 26.277.000 francs, n'était donc plus que de 12.681.000 francs, qui ont fait l'objet de l'attribution à la ville par la Société d'un certain nombre d'actions pour une somme identique.

L'acte notarié qui est intervenu porte bien sur 12.681 m².

La Société, pour tenir ses engagements, demande aujourd'hui que les 13.595 m² de terrain qui ne lui ont pas été apportés en nature lui soient donnés en argent. Elle fait remarquer que si la ville ne donnait pas une somme égale à l'apport envisagé au début, elle demanderait aux autres associés un effort financier plus grand mais alors le nombre de logements revenant à ceux-ci serait également plus grand.

La Municipalité, désirant conserver le plus grand nombre possible de logements pour la ville, est d'avis de donner en argent ce qui n'a pu être apporté en nature et insiste auprès du Conseil municipal pour qu'il en soit ainsi. Elle estime que les besoins en logements sont tels que l'on n'a pas le droit de lésiner sur une question comme celle-ci. Il est même d'ailleurs possible que pour la deuxième tranche du projet, il soit fait de nouveau appel à des capitaux municipaux.

Voici comment se présente l'affaire :

Lorsqu'il a été question de construire un groupe d'immeubles, quai Carnot, au titre des H. L. M., on devait s'en tenir à la législation des H. L. M., qui comportait le financement des travaux à l'aide d'un prêt de l'Etat à taux réduit, remboursable en 65 ans et en y ajoutant une participation de la collectivité et des industriels égale à 10 % du montant du projet. Or, devant l'afflux des projets déposés au Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, celui-ci a décidé que la participation des collectivités et des associés ne serait plus de 10 % mais d'au moins 15 %. Elle est actuellement de 22,50 %.

Le ministère a, par ailleurs, fait connaître que, bien qu'il soit d'accord sur la réalisation du projet de Saint-Cloud, il ne lui était pas possible de le financer avant deux ou trois ans, les crédits dont il disposait ne lui permettant même pas de financer les projets déposés antérieurement à celui de Saint-Cloud.

Le Maire, au cours d'une audience que lui avait accordée M. Claudius-Petit, en présence de M. Edouard Bonnefous, député de Seine-et-Oise, qui s'intéresse au projet, a fait ressortir au ministre tout l'intérêt que présentait ce projet et la nécessité qu'il y avait de le réaliser au plus tôt.

Le ministre ne put que confirmer ce qu'avait déjà fait connaître ses services, à savoir qu'il ne disposait pas de crédits suffisants et qu'il lui était impossible de nous donner satisfaction avant un temps indéterminé. L'affaire se présentait donc sous un mauvais jour puisque d'une part, on ne pouvait entreprendre immédiatement les travaux et que, d'autre part, même si cela avait été possible, on ne devait pas disposer des capitaux suffisants pour financer les 15 % de participation exigée, d'autant plus que la somme représentant ces 15 % était sans cesse accrue en raison de la hausse constante des prix qui venait augmenter le coût de l'opération.

Après de multiples démarches du Maire et du directeur de la Société, tant à la préfecture qu'à la délégation du M. R. U. à Versailles et au ministère même, une solution fut trouvée. Elle consistait à financer une tranche du projet par des dommages de guerre mais encore fallait-il trouver les capitaux nécessaires à des achats de dommages de guerre. Plusieurs établissements financiers furent pressentis mais indiguèrent qu'il ne disposaient pas des fonds nécessaires. On eut alors recours aux Caisses d'Epargne.

La Caisse d'Epargne de Versailles, sollicitée, a répondu que ses moyens étaient assez limités et qu'elle ne pourrait jamais financer un projet de l'envergure de celui de Saint-Cloud.

C'est la Caisse d'Epargne de Paris qui, intéressée par des logements pour son personnel, a bien voulu, en dernier ressort, consentir un premier prêt de 85 millions.

Le projet fut alors remanié pour le scinder en deux tranches et pour voir ce qu'il était possible de faire avec ces 85 millions.

On s'en tint alors à un premier projet de 52 logements mais on s'aperçut bien vite que les frais d'entreprise (aménagement du terrain, nivellement, fondations, déplacement des canalisations existantes, etc.), pour un si petit nombre de logements, seraient considérables et l'on remania à nouveau le projet pour avoir une première tranche qui comporterait au moins 102 logements.

Le coût de construction de ces 102 logements s'élevait, en tenant compte des hausses successives enregistrées chaque jour, à 350 millions de francs.

C'est alors qu'un deuxième prêt de 50 millions fut demandé à la Caisse d'Epargne de Paris qui voulut bien l'accorder.

C'est donc 135 millions de francs qui ont été empruntés à la Caisse d'Epargne de Paris, à un taux d'intérêt normal pour une durée de remboursement de 30 ans.

Ces 135 millions, en accord avec le M. R. U., seront convertis en achat de dommages de guerre, les achats étant effectués à 40 %, ce qui permettra d'acquiescer 340 millions de dommages.

Bien entendu, ces opérations d'achat de dommages de guerre ne se font pas en un jour et s'échelonnent sur toute la période de la construction. Il n'y a, en effet, pas suffisamment de dommages de guerre en Seine-et-Oise et il est nécessaire d'en transférer d'autres départements.

Le M. R. U. avait promis de financer en espèces tous les dommages de guerre acquis par la Société « Le Foyer du Fonctionnaire et de la Famille » pour les constructions de Saint-Cloud (1^{re} tranche). Malheureusement, le M. R. U. ne devait pas tenir sa promesse. Il a, en effet, fait savoir qu'en raison des blocages de crédits, il ne pourrait financer les dommages de guerre en espèces qu'à concurrence de 175 millions, les 165 millions restant faisant l'objet d'attribution de bons du M. R. U.

Ces bons du M. R. U. sont évidemment négociables en banque au moyen d'un prêt à court terme, mais les frais de négociation s'élèvent à 16,50 %, de sorte que c'est une charge nouvelle de 16,50 % de 165 millions, soit 27 millions, qui échoit aux associés.

A noter qu'à ces 27 millions, il faut ajouter les 10 millions représentant la différence entre les 340 millions, montant des achats de dommages de guerre, et les 350 millions, montant du projet, soit donc à trouver 37 millions en chiffres ronds.

Comment trouver cette somme ?

Par le jeu des participations : d'une part de la collectivité, d'autre part des industriels auxquels il a été fait appel pour démarrer le projet.

Ainsi qu'il a été indiqué plus haut, la participation commu-

nale est de 12.681.000 francs, représentant l'apport du terrain, soit pour la première tranche 8 millions et pour la deuxième 4.681.000 francs.

La part des établissements Carnault, Forges de Basse-Indre est de 6 millions et celle des établissements Renault de 5 millions, ce qui fait 8+6+5=19 millions.

Il reste encore 18 millions qui seront trouvés, d'une part, auprès de la Caisse Centrale des Allocations Familiales de la Région parisienne, qui a bien voulu s'intéresser au projet pour ses ressortissants et prêter une somme de 10 millions sans intérêt, remboursable en 5 ans, d'autre part, auprès de la ville de Saint-Cloud pour 8 millions.

Il est bien précisé que sur les 13.595.000 francs que l'on demande au Conseil municipal de verser au lieu et place de l'apport en nature du terrain, 8 millions seront affectés à la première tranche et 5.595.000 francs à la deuxième tranche.

Cette deuxième tranche, qui comprend 70 logements, ce qui fera en tout 172 logements au lieu de 158, sera vraisemblablement financée comme il était prévu au début, par un prêt de l'Etat à taux réduit, remboursable en 65 ans, mais avec une participation communale et une participation des industriels qui sera d'au moins 20 %.

Pour le moment, la ville a affecté à cette deuxième tranche la valeur du terrain, qui est de 4.281.000 francs auxquels on ajoutera les 5.595.000 francs visés ci-dessus.

Tout ceci se rapporte, bien entendu, à la construction des immeubles, l'exploitation de ceux-ci étant une tout autre affaire qui est subordonnée au prix des loyers.

Il ne fait pas l'ombre d'un doute que si les loyers restent prévus au taux fixé par l'arrêté ministériel de 1949, il y aura un sérieux déficit à combler, lequel déficit devra être payé par les associés au prorata du nombre de logements qu'ils auront.

Nous reviendrons donc sur cette question et donneront au Conseil municipal toutes explications lorsque les immeubles seront mis en exploitation.

Les 13.595.000 francs que la Municipalité propose au Conseil d'apporter en argent au lieu et place du terrain non cédé à la Société, pourront être prélevés sur les fonds libres; la taxe locale, par suite précisément des constructions d'immeubles à Saint-Cloud, a donné une petite plus-value qui peut, sans inconvénient, être affectée à la construction de nos H. L. M.

Il convient de remarquer que l'opération des dommages de guerre s'est révélée avantageuse pour la construction puisqu'elle a permis de financer la première tranche du projet sans que la participation des associés soit excessive. En effet, dans l'hypothèse où le M. R. U. eut exigé seulement 15 % de participation, il eut fallu trouver, avec le financement par emprunt à long terme et à taux réduit et seulement pour la première tranche, une somme de 52.500.000 francs, alors que cette participation n'est que de 37 millions dont 10 millions fournis par la Caisse Centrale d'Allocations Familiales.

L'opération avec les dommages de guerre a surtout permis, et cela est capital, d'entreprendre les travaux sans plus attendre.

Le Maire,
F. CHAVETON.

Inscriptions sur les listes électorales

Toutes les personnes, de nationalité française, qui jouissent de leurs droits civils et politiques, doivent être inscrites sur les listes électorales. Cette inscription a été rendue obligatoire par l'article 4 de la loi du 9 mai 1951. Elle est d'ailleurs indispensable pour l'exercice du droit de vote, qu'il s'agisse d'élections générales, cantonales ou municipales.

La date limite d'inscription est le 4 février 1953. Nous engageons vivement les personnes non inscrites à régulariser d'urgence leur situation.

PROPRETÉ ET SÉCURITÉ

Le Maire est au regret de porter à la connaissance de ses administrés que, malgré les très nombreuses réclamations faites aux services intéressés de la S.N.C.F., il a été jusqu'à ce jour dans l'impossibilité d'obtenir de ces services le nettoyage des escaliers de la gare de Saint-Cloud-Montretout, accédant à la Passerelle.

D'autre part, malgré ses réclamations répétées, il n'a encore pu obtenir de la S.N.C.F. la réfection de la clôture qui borde la voie ferrée de la ligne Issy-Plaine-Puteaux (avenue de Suresnes, boulevard Jules-Peltier, boulevard Sénard). Il serait pourtant bon qu'on n'attende pas qu'un accident mortel ait lieu pour procéder à l'exécution des travaux indispensables.

Balayage des trottoirs

Par suite des récentes et nombreuses chutes de neige, il a été rappelé aux habitants par voie d'affiches, les obligations des propriétaires et locataires riverains des voies publiques, en ce qui concerne l'enlèvement des neiges et glaces.

Nous donnons ci-après la reproduction des instructions qui ont été imprimées et dont des exemplaires ont été déposés dans les boîtes aux lettres d'un certain nombre de Clodoaldiens.

Nous tenons à préciser que chaque propriétaire ou locataire principal est responsable de l'entretien courant du trottoir, au droit de son habitation. Il n'existe en effet, aucune taxe de balayage à Saint-Cloud et les services municipaux ne sont pas obligés de balayer les trottoirs.

Nous insistons vivement pour que nos concitoyens se conforment, en ce qui concerne plus particulièrement l'enlèvement des neiges et glaces, aux instructions rappelées ci-dessus qui sont édictées dans leur propre intérêt et

dans un but de sécurité publique, instructions qui sont d'ailleurs les mêmes dans toutes les villes de France, à l'exception de quelques grandes villes, comme Paris, où des ressources plus importantes que les nôtres, provenant de la taxe de balayage notamment, leur permet d'avoir des services chargés du nettoyage des trottoirs.

La distribution des tracts « neiges et glaces » dans certains immeubles particuliers où il n'y a pas de concierge, a permis de constater, en raison de l'absence de boîte aux lettres, les difficultés rencontrées pour la remise des plis aux locataires ou propriétaires.

Nous engageons nos concitoyens à faire placer des boîtes aux lettres à la porte de leur immeuble ou de leur jardin, ceci dans leur propre intérêt.

NEIGES ET GLACES

Il est rappelé aux habitants que conformément à l'article 25 de l'arrêté portant règlement de Police Municipale, en temps de neige ou de glace, les propriétaires, locataires et concierges sont tenus de casser la glace au devant de leurs propriétés et de relever la neige pour dégager les trottoirs. Ils auront soin de ne pas mélanger la glace et la neige avec les ordures.

Ces mêmes personnes, en cas de verglas, devront répandre au devant de leurs propriétés, de la cendre, du sable, des escarbilles ou de la sciure de bois.

Les neiges et glaces, provenant de l'intérieur des habitations, ne pourront être déposées sur la voie publique.

Les contraventions aux prescriptions ci-dessus seront constatées par des procès-verbaux qui seront déjérés au tribunal compétent.

Au sujet de l'eau

Dans notre *Bulletin Municipal* n° 47, du 2° trimestre 1952, nous faisons état des protestations du Conseil municipal au sujet de la mauvaise qualité de l'eau à Saint-Cloud et des réclamations et interventions du Maire auprès des pouvoirs publics responsables.

Nous portons à la connaissance de nos concitoyens une lettre que M. le Préfet de Seine-et-Oise a adressé au Maire, le 24 novembre 1952 et par laquelle il signale qu'il a transmis la protestation municipale à M. le Président du Conseil, Ministre des Finances et des Affaires économiques.

Il ne nous reste plus qu'à attendre l'exécution des travaux que nous espérons bien voir entreprendre cette année, travaux qui permettront de donner de l'eau en plus grande quantité et d'en améliorer la qualité. Si ces travaux n'étaient pas entrepris en 1953, nous ne manquerions pas de renouveler notre protestation et d'agir auprès des autorités compétentes :

Versailles, le 24 Novembre 1952.

Le Préfet de Seine-et-Oise
à Monsieur le Maire de Saint-Cloud.

OBJET : INSUFFISANCE DE DISTRIBUTION D'EAU.

J'ai bien reçu votre protestation relative à la quantité et à la qualité de l'eau distribuée par le Service des Eaux et Fontaines de Versailles, Marly-le-Roi et Saint-Cloud.

J'ai transmis immédiatement cette protestation à M. le Président du Conseil, Ministre des Finances et des Affaires Economiques.

Je vous signale que je m'étais déjà entretenu de ce problème avec M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées et que j'avais écrit à M. le Ministre de l'Education Nationale et à M. le Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts pour leur demander de prévoir dans les crédits d'investissements, les sommes nécessaires à la réalisation rapide de ces travaux.

Le Préfet.

ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Au moment où deux nouvelles bennes-tasseuses viennent d'être mises en service pour l'enlèvement des ordures ménagères, il est recommandé aux habitants, en raison même de l'accélération de la collecte qui en découle, de sortir leurs poubelles, le matin, à partir de 8 heures.

Toute sortie tardive risquerait de priver les intéressés du bénéfice de l'enlèvement et de compliquer ainsi la tâche des services du nettoyage.

Le Grand Immeuble du Parc du Val-d'Or

Nous disions, dans notre dernier numéro du bulletin, sous la rubrique « Bien faire et laisser dire », qu'en ce qui concerne le grand immeuble en cours de construction, rue du Val-d'Or, à la limite de Saint-Cloud et de Suresnes, le projet avait fait l'objet d'études toutes spéciales de la part des services d'urbanisme et que, même avec un avis défavorable du Maire, la construction, telle qu'elle apparaît aujourd'hui, eut été autorisée par l'autorité supérieure.

Nous avons appris depuis que ce grand immeuble avait dans l'Île de France, un caractère expérimental et qu'à ce titre, les bâtiments en cours de construction avaient été visités en détail par M. le Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme, accompagné de techniciens de son département ministériel.

Or, les constructions à caractère expérimental

peuvent être dispensées du permis de construire, par arrêté du Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme, après avis motivé du Maire. En cas d'avis défavorable du Maire, l'exemption du permis de construire est également délivrée par le Ministre de la Reconstruction mais après avis du Ministre de l'Intérieur et celui de la Santé publique.

Nous avons donc raison d'affirmer que, même avec un avis défavorable du Maire de Saint-Cloud, la construction du grand immeuble du Val d'Or eut été entreprise.

L'érection de cet immeuble a fait naître de légitimes inquiétudes; attendons, toutefois, avant de porter un jugement définitif, qu'il soit complètement terminé et placé dans son cadre de verdure...

COLIS DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN

A l'occasion des fêtes de Noël et du Jour de l'An, la Municipalité a fait remettre, avec ses vœux, aux bénéficiaires du Bureau de Bienfaisance et aux personnes économiquement faibles ou nécessiteuses de la commune, un colis contenant quelques douceurs.

Plus de 250 colis ont été distribués à domicile par Mme Vve LORRAIN, administrateur du Bureau de Bienfaisance et par deux employées du Service social de la Mairie, que nous remercions bien sincèrement de leur inlassable et désintéressé dévouement.

D'après les nombreuses lettres de remerciements qui nous sont parvenues, nous savons que le colis a été très apprécié et a fait plaisir à tous ceux et celles qui l'ont reçu. Nous en sommes très heureux.

Cette distribution ne change en rien le traditionnel repas de l'Amitié qui aura lieu, ainsi qu'il est indiqué d'autre part, le dimanche 12 avril 1953.

LE REPAS ANNUEL DE L'AMITIÉ

C'est le dimanche 12 avril 1953 qu'aura lieu cette année le repas annuel de l'amitié, auquel sont invités tous nos concitoyens âgés de 65 ans et plus.

Le repas sera servi, comme les années précédentes, dans la Salle des fêtes municipale, rue Hébert, où nous retrouverons pour l'organisation et le service, les mêmes personnes dévouées et la même équipe de jeunes dont la préoccupation, cette journée-là, est de tout mettre en œuvre pour donner de la joie à nos chers anciens.

Nous prions donc toutes les personnes ayant 65 ans et plus, qui désirent prendre part à ce repas, de se faire inscrire à la Mairie, — service social — avant le 31 mars.

Comme d'habitude, les personnes qui seront dans l'impossibilité absolue de se déplacer, recevront un colis à domicile. Elles devront se faire connaître avant le 31 mars.

A l'Hospice Lelégard, le repas aura également lieu le dimanche 12 avril 1953.

INFORMATIONS DIVERSES

Evaluation des dommages de guerre immobiliers

Nous signalons à l'attention de nos lecteurs sinistrés que M. le Délégué départemental de Seine-et-Oise a, par décision du 1^{er} novembre 1952, fixé le point de départ du délai de six mois qui leur est imparti pour le dépôt de leur dossier d'évaluation.

Voici le texte intégral de cette décision importante :

ARTICLE PREMIER. — Les sinistrés atteints par la forclusion ayant usé avant le 5 juillet 1952 de la faculté accordée par l'art. 37 de la loi du 3 janvier 1952 sont invités à adresser à la Délégation départementale du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, 35, rue de Noailles, à Versailles, tous les documents techniques (devis, factures et mémoires) concernant les dossiers relatifs à des reconstructions ou réparations de bâtiments de toutes catégories partiellement ou totalement détruits par faits de guerre, afin de permettre la détermination définitive du montant de leur créance.

ART. 2. — Le point de départ du délai de six mois dans lequel les sinistrés doivent déposer les dites pièces est fixé au 1^{er} novembre 1952.

Les sinistrés ont donc jusqu'au 1^{er} mai 1953 pour satisfaire à cette obligation.

ART. 3. — Passé ce délai, l'Administration se réserve le droit de désigner d'office un évaluateur qui procédera à la détermination de la créance.

ART. 4. — Le recours à un architecte agréé et assermenté est obligatoire lorsque la dépense prévue est supérieure à 800.000 francs.

ART. 5. — Les honoraires dus aux architectes par les sinistrés sont pris en charge par l'Etat, même dans le cas où le recours à l'homme de l'art n'est pas nécessaire (travaux inférieurs ou égaux à 800.000 francs).

ART. 6. — Cette décision sera portée à la connaissance des sinistrés par les soins des maires de chaque commune.

Le Délégué Départemental,
Signé : CORTADE.

Pour le Bureau de Bienfaisance

Dans une enveloppe intitulée : « Bureau de Bienfaisance, Mairie de Saint-Cloud », reçue le 28 novembre 1952, nous avons trouvé un billet de mille francs, sans aucune autre indication.

Nous adressons tous nos remerciements à ce donateur ou donatrice anonyme.

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Un de nos administrés, M. L. GAYMARD, ingénieur en chef à l'Electricité de France et ancien président de l'Association Française des Eclairagistes, nous a fait parvenir et nous l'en remercions, un extrait de la revue générale des routes et des aérodromes, dans lequel il a traité le sujet suivant : « L'Amérique est-elle en avance sur l'Europe pour l'éclairage public et la signalisation lumineuse ? »

Les renseignements intéressants seront mis à profit par nos services techniques municipaux mais une remarque nous fait voir pour quelle grande part le problème financier intervient dans la question de l'éclairage public. C'est ainsi que les spécialistes américains estiment que pour avoir un éclairage satisfaisant, une ville doit en moyenne y consacrer annuellement 3 à 4 dollars par habitant (soit environ au minimum 1.000 francs), cela équivaudrait pour Saint-Cloud à un budget d'éclairage d'environ 20 millions par an. Or, la somme que nous dépensons annuellement pour cet objet est d'environ 5 millions !

RENOUVELLEMENT DE LA CARTE DE PRIORITÉ DES MÈRES DE FAMILLE POUR 1953

Le renouvellement et la validation de la Carte Nationale de priorité a lieu actuellement.

Les mères de famille possédant une carte de priorité et qui ne se sont pas encore présentées à la Mairie, service social, 8^e bureau, pour demander le renouvellement de leur carte, sont invitées à accomplir cette formalité dans le plus court délai possible.

Il est rappelé que les catégories bénéficiant de la Carte Nationale de priorité sont les suivantes :

- a) Mères de 4 enfants de moins de 16 ans;
- b) Mères de 3 enfants de moins de 14 ans;
- c) Mères de 2 enfants de moins de 4 ans;
- d) Femmes enceintes et mères allaitant;
- e) Mères médaillées de la famille;
- f) Personnes de nationalité française ayant charge d'enfants ou mères étrangères dont tous les enfants sont Français (à titre exceptionnel).

Journées du Sang

Le Centre de Transfusion sanguine avait préparé, pour le samedi 13 et le dimanche 14 décembre, deux séances de prélèvement de sang, en vue de la participation à la constitution des réserves nécessaires pour faire face aux besoins sans cesse accrus des hôpitaux et cliniques.

Il ne devrait pas être utile d'insister sur l'utilité d'une telle action quand on sait combien nombreux sont les cas où une transfusion sanguine est nécessaire pour sauver une vie. A première vue on pourrait penser que, en face d'une aussi évidente utilité, le nombre des « donneurs » devrait être considérable, d'autant que le prélèvement opéré n'entraîne aucune conséquence désagréable et est absolument indolore.

Et cependant, malgré toute la publicité faite, par affiches, chez les commerçants, dans les écoles, au cinéma, de telle sorte que personne ne pouvait invoquer l'ignorance, le nombre des prélèvements a été bien inférieur à ce qu'il avait été en 1950, lors d'une première opération similaire.

Voici les chiffres pour cette année :

Samedi 13 décembre.....	51 donneurs
Dimanche 14 décembre.....	128 donneurs
TOTAL.....	179 donneurs

On conviendra que voilà un chiffre ridiculement insuffisant pour une population comme celle de Saint-Cloud.

Il faut en conclure que le public n'a pas conscience de l'importance de ces prélèvements sanguins. Et cependant, qui peut être certain de n'avoir pas, lui-même ou un de ses proches, besoin d'une transfusion, à la suite d'un accident, d'une opération, d'une brûlure grave.

Le fait suivant vaut d'être rappelé et médité :

Dans une importante usine de produits inflammables, occupant près de 3.000 ouvriers, le Centre de Transfusion sanguine avait projeté d'organiser une séance de prélèvement. La Direction et le Comité d'entreprise n'ayant pu réunir que quelques adhésions, la « journée » n'a pu avoir lieu. La semaine suivante, un incendie s'est déclaré dans l'usine, faisant de nombreuses victimes. Il fallait 60 flacons de plasma, or les stocks étant assez bas à ce moment, il n'a été possible de trouver immédiatement que 25 flacons, le reste n'ayant pu être fourni que quelques jours après.

Sur une nouvelle démarche du Centre de Transfusion et les ouvriers s'étant rendu compte de l'importance de la demande, une « Journée du sang » fut organisée qui recueillit le sang de plus de 1.000 donneurs.

Est-il nécessaire d'attendre la catastrophe pour comprendre le devoir urgent qui s'impose à tout homme, à toute femme en bonne santé, de participer à cet effort ?

A Saint-Cloud, il faudra faire mieux la prochaine fois.

En attendant, félicitons et remercions M. HOUET, président de la Croix-Rouge clodoaldienne et tous les membres de la Croix-Rouge, ainsi que les Routiers et Guides et le personnel du Service social de la Mairie, qui ont contribué à l'organisation de ces journées des 13 et 14 décembre et assuré les services nécessaires au meilleur rendement de l'opération.

Journée de quête pour les vieillards

La « Journée des Vieillards » avait été fixée cette année au dimanche 26 octobre.

Les diverses Associations qui, à Saint-Cloud, s'intéressent au sort des vieillards : le Parrainage, l'Association des Vieux Travailleurs, la Croix-Rouge, la Confédération Saint-Vincent de Paul, avaient concerté leurs efforts en vue, d'une part, d'organiser une quête sur la voie publique, d'autre part, d'assurer la répartition des fonds collectés aux intéressés.

Voici les résultats obtenus :

Produit de la collecte.....	73.324 »
A déduire :	
13 % versés au Comité départemental..	9.532 »
Reste	63.792 »
Dons complémentaires.....	108 »
TOTAL	63.900 »

qui permet l'attribution d'une somme de 900 francs à 71 vieillards.

Les noms des bénéficiaires avaient été choisis d'un commun accord entre les Associations participantes sur une liste unique établie en faisant état des renseignements fournis par chacune d'elles.

Il est certain que, à l'entrée de l'hiver, ce petit cadeau a été fort apprécié de tous nos chers anciens.

Nous devons des remerciements à toutes les personnes qui se sont chargées de l'organisation de cette « journée », à tous les jeunes gens et jeunes filles qui ont assuré la quête sur la voie publique et aussi à toutes les personnes généreuses qui ont contribué à remplir les troncs qui leur étaient présentés.

Au Centre Culturel et Artistique

Un gala cinématographique

A l'issue d'une causerie que M. LAURENCE doit faire à la Salle des fêtes municipale, le mercredi 18 février, à 21 heures et où il évoquera le souvenir de GALLIÉNI, BRAZZA, LYAUTEY, général Clément GRANDCOUR, maréchal DE LATRE DE TASSIGNY, grands chefs qu'il a connus ou sous les ordres desquels il a servi au cours des deux guerres, une sélection de films inédits sur l'Union Française seront projetés à l'écran.

Ce même jour, M. LAURENCE esquissera également le portrait de Mgr AUCOUARD, dont le centenaire de la naissance vient d'être célébré à Paris et à Brazzaville.

Cinéma scolaire

Les séances bimensuelles de cinéma scolaire se poursuivent avec succès à la Salle des fêtes municipale, généralement comble le jour de la séance. Le public Clodoaldien se joint de plus en plus aux élèves de toutes nos écoles et apprécie la qualité des films qui sont bien choisis, instructifs et attrayants. M. LAURENCE, maire-adjoint, commente brièvement les films qui se rapportent à la connaissance de l'Union Française.

Les prochaines séances qui sont, rappelons-le, gratuites et ouvertes à tous, auront lieu les jeudis 12 et 19 février et les jeudis 12 et 19 mars, à 15 heures, à la Salle des fêtes municipale, rue Hébert et rue des Ecoles.

Les films projetés sont inédits.

Les grandes conférences du Centre Culturel et Artistique

Victor Hugo, poète social

Le 10 décembre 1952, le professeur GROSCLAUDE, agrégé à l'Université, docteur ès-lettres, écrivain érudit, conférencier de la Radiodiffusion Nationale, ancien président de la Société des Poètes Français, lauréat de l'Académie Française, membre de la Fondation Victor Hugo, a donné la conférence attendue sur *Victor Hugo, poète social*, devant un public nombreux et d'élite.

Son succès a été vif ainsi que celui de notre compatriote, Mme Gabrielle ROBINNE, de la Comédie Française, qui avait bien voulu interpréter avec le talent qu'on lui connaît, plusieurs poèmes de Victor Hugo.

M. LAURENCE, maire-adjoint, qui présidait la réunion et présentait Mme Gabrielle ROBINNE et M. GROSCLAUDE, les remercia et annonça à l'auditoire qu'il ferait à nouveau appel au concours d'une artiste de la classe de Mme ROBINNE et du professeur GROSCLAUDE, aussi bon poète qu'excellent orateur.

La conférence de M. Zinsou

Vice-Président de l'Assemblée de l'Union Française

Le D^r Emile-Derlin ZINSOU, vice-président de l'Assemblée de l'Union Française, a fait, le 4 novembre, une conférence très remarquée sur l'Union Française. Notre grande Salle des fêtes était pleine pour accueillir et écouter un orateur de talent, enfant du Dahomey, qui traita en une langue très pure des questions brûlantes qui sont à l'ordre du jour dans l'Union Française. M. ZINSOU fut à la fois savant, sincère, habile, juste et très objectif. Il obtint un réel succès. Il évoqua en termes choisis la belle figure du R. P. AUPIAIS, cet homme de bien que vénéraient les Dahomais et qu'ils envoyèrent siéger à la Chambre des Députés presque malgré lui. En remerciant le D^r ZINSOU, M. LAURENCE, qui présidait, dit combien il se sentait heureux de féliciter un fils de l'Afrique Noire, qui prouve que l'Afrique donne toujours à ceux qui l'aiment plus que ce qu'on attend d'elle.

De forts beaux films inédits illustrèrent la conférence de M. ZINSOU.

Le 7^{me} Salon des Artistes Clodoaldiens

J'avoue que ce n'est pas sans une certaine appréhension que j'ai franchi le seuil de ce petit salon, qui a été ouvert du 13 décembre 1952 au 4 janvier 1953.

En effet, professionnellement, depuis des années, j'ai visité tant de salons, d'hiver, d'automne, d'indépendants, surindépendants, surréalistes, musicalistes, etc.,

que j'avais peur de sortir du salon de Saint-Cloud, sans avoir pu déchiffrer aucun rébus des toiles exposées.

Or, j'ai eu l'agréable surprise de ne rencontrer aucune ou presque aucune œuvre extravagante d'extrême avant-garde. Au contraire, nombreux sont les tableaux devant lesquels l'œil se pose et se repose avec un véritable plaisir.

Je ne dirai pas que c'était une exposition de chefs-d'œuvre mais l'ensemble était vraiment heureux et les auteurs en avaient d'autant plus de mérite qu'ils étaient presque tous de simples amateurs. Ce qui prouve une fois de plus, que, en peinture comme en musique et en littérature, le talent n'est pas le monopole des seuls professionnels.

Passons rapidement en revue les différents genres.

Je constate avec regret, qu'il n'y a aucun tableau militaire, que les tableaux de genre, les portraits, les nus, les marines, sont très rares, enfin, que les paysages sont en immense majorité. Je ne peux en citer que quelques-uns, ils sont trop !

Signalons le bel effet de neige de Clément, la pittoresque « Fontaine aux Lions » de Chaumard, l'ensemble délicat des envois de Pierre Dantan, le beau tableau nostalgique et évocateur de Denise Gallais « Armor », la poétique vue d'Eze par Hamelin, les paysages reposants de Jililot, le Tyrol mystérieux de Lepage, les lumineux paysages de Levis, les fines aquarelles de Ricquier, les pittoresques « Vieux Cagnes » de Tembouret, etc.

Les fleurs, chose curieuse, ne sont pas nombreuses, mais les « Roses » de Dega sont d'une excellente facture et sont, à mon avis, une des meilleures toiles du salon. Dans les deux « marines » d'Antihovitch, les couleurs vives des petits baigneurs font d'heureuses taches de lumière sur les vagues bleues de la mer. Les aquarelles de Crevel sont vigoureusement tachées. Une bonne peinture de Lévy Murgier, le « Tour ». De Maréchal, toujours très sensible, une gouache inspirée par les champs de courses; les gouaches distinguées de Benezek, une solide nature morte de A. Daille et un paysage sincère d'Alice Daille. Un meuble « télévision » de Champion qui est une réalisation de classe.

La gravure est représentée notamment par Chieze, toujours excellent avec ses piquantes illustrations des fables de La Fontaine. A signaler aussi les amusantes et très artistiques illustrations de Rodriguez pour les vieilles chansons, fort à propos intitulées « Sourire de France ».

Enfin, la rétrospective E. Dantan nous reporte mélancoliquement au vieux Saint-Cloud, avec deux vues de bonne peinture nous montrant en pleine vie, l'ancienne gare de Montretout. Les envois des céramistes sont également de qualité. Notons les œuvres de Laurent Joët, Chaudron, Garillon, Marcy et Rivière.

Quant à Hardouin, si on n'a pu voir cette fois, les prairies et étangs dont il est le peintre coutumier, il a présenté au public son nouveau livre *Par Monts et par Vaux*, recueil de coutumes et visions locales à travers la France, ouvrage illustré par Guézenec, 1^{er} second grand prix de Rome de gravure.

Décidément, plus que jamais, notre cher vieux Saint-Cloud est un nid d'artistes.

Que celles et ceux que je n'ai pas cités me pardonnent ce péché par omission volontaire quelquefois et se consolent en se disant que l'opinion d'un critique n'est jamais que celle d'un seul visiteur.

A. DE LA MENSBRUCE.

Utilisation de la Salle des Fêtes Municipale

Période de décembre 1952 à mars 1953

- 6 décembre 1952 : Bal des Sapeurs-Pompiers de Saint-Cloud.
9 décembre : Théâtre à l'Ecole.
11 décembre : Cinéma Educatif.
14 décembre : Ligue Française d'Action Catholique (Arbre de Noël).
18 décembre : Cinéma Educatif.
19 décembre : Parti communiste (conférence).
20 décembre : Soirée artistique organisée par les Médaillés Militaires.
27 décembre : Arbre de Noël (Etablissements Chenaille et Raulot-Lapointe).
28 décembre : Arbre de Noël (Amicale de la Police de Saint-Cloud).
31 décembre : Bal des Médaillés Militaires.
4 janvier 1953 : Arbre de Noël et bal (Association des Anciens P. G. 1939-1945).
15 janvier : Cinéma éducatif.
22 janvier : Cinéma éducatif.
22 janvier : Soirée sportive organisée par l'U.A.S. « La Clodo ».
31 Janvier : Bal du Club des Sports Olympiques et de l'Amicale du quartier du Centre.
7 février : Bal de l'Amicale de la Police de Saint-Cloud.
12 février : Cinéma éducatif.
14 février : Bal « Rhin et Danube ».
19 février : Cinéma éducatif.
21 février : « Amis de Saint-Cloud », conférence et cinéma.
22 février : Assemblée générale des Sapeurs-Pompiers du canton de Sèvres.
28 février : Bal de l'Association Amicale des Mutilés, Prisonniers de Guerre et Anciens Combattants.
7 mars : Bal R. P. F.
12 mars : Cinéma éducatif.
14 mars : Amicale des Anciens Elèves des Ecoles Laïques de Saint-Cloud (soirée théâtrale).
15 mars : Amicale des Anciens Elèves des Ecoles Laïques de Saint-Cloud (matinée théâtrale).
19 mars : Cinéma éducatif.
21 mars : U. N. C. (soirée artistique).
22 mars : U. F. F. (soirée cinématographique).
28 mars : Bal de l'U. A. S. « La Clodo ».

Affirmera-t-on après cela, comme il a été dit à une séance du Conseil municipal, que cette salle n'est d'aucune utilité ?

Nos Sapeurs Pompiers

L'Assemblée générale des sapeurs-pompiers du canton de Sèvres aura lieu, cette année, le dimanche 22 février prochain à la Salle des Fêtes municipale de Saint-Cloud. Cette importante réunion sera précédée d'un défilé dans les rues de Saint-Cloud des sapeurs-pompiers du canton auxquels la Municipalité offrira un vin d'honneur.

La journée de la Sainte-Barbe a été, cette année, joyeusement fêtée par nos sapeurs-pompiers communaux qui, renouant avec la tradition d'avant-guerre, avaient organisé, dans les salons du Centre Culturel, rue des Ecoles, en accord avec la Municipalité, un banquet officiel, auquel assistaient les sapeurs-pompiers et leur famille, les membres du bureau de l'Amicale ainsi que les membres du Conseil d'administration de la Société d'Encouragement. Le repas était présidé par le chef de

corps, le lieutenant PASQUET, qui avait à ses côtés le lieutenant-colonel QUINETTE, inspecteur départemental des services d'incendie, les chefs de corps des communes voisines, M. CHAVETON, maire et MM. MONSEL, ROLLIN, SCHREDER et LAURENCE, adjoints, qui avaient tenu par leur présence à apporter tous encouragements à nos sapeurs. Les chefs des services municipaux assistaient également à ce repas qui se déroula dans la bonne humeur et dans une ambiance cordiale et fraternelle. On notait la présence d'un certain nombre de sous-officiers, caporaux et sapeurs de l'ancien corps, récemment dissous, qui avaient tenu à manifester, à cette occasion, leurs liens de solidarité et leur attachement au nouveau corps.

A la fin du repas, le lieutenant PASQUET prononça l'allocation d'usage et en profita pour remercier le lieutenant-colonel inspecteur de toute sa sollicitude à l'égard des pompiers; le maire et la Municipalité, pour les appuis qu'ils apportent à ceux-ci, les membres du bureau de l'Amicale et les membres du Conseil d'administration de la Société d'Encouragement, en particulier, M. ROFFI, trésorier, pour le dévouement dont ils font preuve.

Le lieutenant-colonel QUINETTE et M. le Maire ne manquèrent pas, dans une brève allocution, de féliciter les sapeurs-pompiers de Saint-Cloud pour leur bonne tenue et leur esprit de corps et de les remercier chaleureusement.

Un bal, organisé par les sapeurs-pompiers, à la Salle des Fêtes municipale, termina cette journée de la Sainte-Barbe qui a laissé à tous un excellent souvenir.

Le Centenaire de la Médaille Militaire

L'Inauguration de l'Avenue J. DE LATTRE de TASSIGNY et de la Rue Alphonse MOGUEZ

Le 21 mars 1852, parmi les 48 premiers soldats décorés de la Médaille Militaire par le prince Louis-Napoléon, en application du décret de création du 22 janvier 1852, se trouvaient deux carabiniers du 15^e Légers alors en garnison à Saint-Cloud. Il convenait bien que le centenaire de cette prestigieuse décoration fut célébré dans notre commune avec tout l'éclat désirable, comme il le fut à Paris, partout en France, en Afrique, en Union Française, voir même à l'étranger où pouvait exister une section de la Société Nationale des Médaillés Militaires.

C'est ainsi, avec tous les concours officiels, en parfait accord et l'appui très précieux de la Municipalité, que dans notre cité se déroulèrent plusieurs manifestations, la première organisée à la Salle des fêtes, le samedi 20 décembre, comportant un brillant concert donné par l'orchestre symphonique « La Boulonnaise » et la projection de films de circonstance.

Le lendemain, dimanche 21 décembre, à 9 h. 30, le bureau de la 168^e section des Médaillés Militaires déposait une gerbe de fleurs au Monument de la Division du Maréchal Leclerc, médaillé militaire, en présence des généraux MERLIN et DIO, ainsi que de M. le Maire et des représentants du Conseil municipal. A 10 heures, une brève cérémonie militaire se déroulait place de la Mairie. Les honneurs étaient rendus par la musique du 1^{er} Régiment de Marche du Tchad et un détachement de gendarmes du département de Seine-et-Oise, en grande tenue, tous décorés de la Médaille Militaire.

Après l'envoi des couleurs, le dépôt d'une gerbe nouée par un ruban vert et jaune sur le Monument aux Morts, l'émouvant salut aux disparus, le Général de

Le Marché couvert de Montretout



Le chantier



L'allée centrale



L'entrée boulevard de la République



Trois de ces photographies ont été prises et offertes au Maire par un de nos concitoyens, M. Girarclos, que nous remercions bien sincèrement.

Division du cadre de réserve MERLIN, procéda à la remise officielle de huit Médailles Militaires.

Précédé par la musique militaire, le drapeau de la 168^e section, ceux de Rhin et Danube et de la 2^e D. B., les drapeaux des sections voisines de Médailles et des Associations d'Anciens Combattants de la commune, un cortège, dans lequel on remarquait un groupe important de Médailles Militaires, conduisit les autorités à l'avenue de Suresnes qui allait devenir l'avenue du Maréchal Jean de Lattre de Tassigny.

Après l'exécution de la *Marche Consulaire*, le voile recouvrant la plaque portant le nom du grand soldat fut découvert, en présence de Madame la Maréchale par M. CHAVETON, Maire, qui prit la parole pour exprimer le souvenir que gardent les Clodoaldiens du Maréchal qui avait choisi Saint-Cloud pour sa résidence et avait accepté la présidence d'honneur de la section locale des Médailles Militaires. Retraçant les grandes étapes de sa vie, il conclut en ces termes :

« Pour nous, habitants de Saint-Cloud, Madame la Maréchale, cette petite plaque bleue portant votre nom glorieux, unira dans nos pensées et dans nos cœurs le père et le fils, car tous deux sont bien morts au service de la liberté, pour la France. Plus durablement que nos discours, cette modeste plaque rappellera à tous les passants la vie exemplaire d'un chef intrépide, d'un soldat sans peur et sans reproche, d'un serviteur passionné de la France. »

Le Général MERLIN lui succédant évoqua quelques souvenirs personnels vécus avec le Maréchal et ne manqua pas de souligner combien il était heureux que cette cérémonie ait trouvé sa place dans les manifestations du Centenaire de la Médaille Militaire.

En même temps que l'inauguration de l'avenue Jean de Lattre de Tassigny avait lieu l'inauguration de la rue Alphonse-Moguez, qui fut maire de Saint-Cloud de 1926 à 1935. C'est à la rue de l'Aqueduc que fut donné le nom d'Alphonse-Moguez, rue qui débouche sur la nouvelle avenue de Lattre de Tassigny.

M. CHAVETON dévoila la plaque portant le nom d'Alphonse-Moguez auquel M. POSTE, un de ses anciens collaborateurs, rendit un premier hommage avant l'allocution du Maire qui retraça la carrière du disparu. Il rappela que nous lui devons le musée local, les agrandissements de la mairie et des groupes scolaires, un meilleur éclairage des rues. Après avoir associé à l'œuvre de son mari Mme MOCUEZ, présente avec sa famille à cette cérémonie, M. CHAVETON souligna qu'Alphonse MOCUEZ fut le promoteur de la création du lycée de garçons.

A 11 h. 30, une messe fut célébrée à la mémoire du Maréchal Jean de LATTRE DE TASSIGNY, de son fils et des Médailles Militaires disparus. M. le Chanoine COLLIN, curé, exalta l'esprit de sacrifice du Maréchal.

A l'issue de la messe, une réception à la Mairie réunissait les personnalités officielles parmi lesquelles se trouvaient : Madame la Maréchale DE LATTRE DE TASSIGNY, MM. Bernard VAUCON, secrétaire général de la Préfecture, représentant M. le Préfet; M. Ed. BONNEFOUS, député, ministre d'Etat; Madame THOME-PATENOTRE, conseiller de la République; MM. MIGNOT et PALEWSKY, députés; DEVÈZE et POURTOUT, conseillers généraux; CHAVETON, maire de Saint-Cloud; CHAPPEY, maire de Garches; MINAUD, maire de Marnes; les généraux MERLIN et DIO, D^r Rémy NÉRIS, président de la Société Nationale des Médailles Militaires; colonel NICOLAS, commandant le 5^e Génie; Glarion MONDET, président départemental de l'U.F.A.C.; lieutenant-colonel TROUILLET, du Génie; commandant LE GLEUSER, de la Gendarmerie; WEIBEL, du Comité National de Rhin et Danube; MONSEL, ROLLIN, SCHREDER, LAURENCE, adjoints au Maire de Saint-Cloud; les membres du Conseil municipal, les présidents des diverses Sociétés locales, les notabilités de la ville.

M. René MAILLET, président des Médailles Militaires de Saint-Cloud-Garches, prononça quelques mots de remerciements pour toutes les personnalités présentes et souligna la part importante qui revenait à la Municipalité et aux services de la Mairie dans l'organisation de cette manifestation. Il salua Madame la Maréchale, évoquant la réception du Maréchal en cette même salle, le 17 juillet 1946. Il eut un mot pour Madame MOCUEZ, dégagea les leçons des cérémonies du Centenaire de la Médaille et s'adressant à ses camarades, termina par ces phrases de leur président d'honneur :

« Par votre sang et vos sacrifices, vous avez témoigné de vos vertus. Ces vertus demeurent au service de la Nation, pour que s'achève, dans sa plénitude, l'œuvre entreprise par les vivants et par les morts, c'est-à-dire pour que rayonne, dans la Paix rétablie, l'âme ardente de la Patrie sauvée. »

Un apéritif d'honneur fut offert par la Municipalité aux Médailles Militaires à la Salle des fêtes. Il fut suivi par un déjeuner amical, réussi en tous points, grâce aux parfaites dispositions prises par M. DUCROS, président de la Commission des Fêtes des Médailles Militaires et au dévouement de tous les membres du Bureau de la 168^e section qui se prodiguèrent dans toutes ces manifestations.

Le président, D^r Rémy NÉRIS, dans une brillante improvisation, répondant à celle du président de la 168^e section, félicita ses camarades de leurs efforts, de leur esprit et de leur réussite.

Un bal, le mercredi 31 décembre, clôtura l'année du Centenaire à Saint-Cloud.

Distinctions Honorifiques

Nous avons relevés dans différents documents officiels, les promotions ci-après :

Légion d'Honneur

Au Grade de Chevalier

M. RIBIÈRE Raymond, secrétaire-adjoint de la section des Prisonniers de guerre de Saint-Cloud, promu Chevalier en récompense de sa brillante conduite pendant la guerre 1939-1945, au cours de laquelle il fut grièvement blessé.

Palmes Académiques

Officier de l'Instruction publique

M. EVRARD Jean-Baptiste, 7, rue Coutureau, à Saint-Cloud (arrêté ministériel du 10 décembre 1952).

Officier d'Académie

Mme ALEXANDRE, née RENOUVIN Andrée, Paule, Yvonne, 76, boulevard de la République, à Saint-Cloud (J. O. du 8 novembre 1952).

Mme CORDIER, née LEBLOND Fernande, 36, rue Sevin-Vincent (arrêté ministériel du 10 décembre 1952).

Médaille d'Honneur départementale et communale

M. PEUDEPIÈCE Julien, employé à la ville de Saint-Cloud.

M. DUHAMEL Georges, égoutier à la ville de Saint-Cloud.

M. REBOISSON Michel, employé à la ville de Saint-Cloud.

(Arrêté ministériel du 22 décembre 1952).

Médaille de la Famille Française

Médaille d'or

Mme RAMPONT, née AUBOYER-TREUILLE Jacqueline, rue d'Orléans, Saint-Cloud.

Médaille de bronze

Mme DEKINT Jeanne, 4, rue Ferdinand-Chartier, Saint-Cloud.

Mme HODAN Madeleine, 124, rue Tahère, Saint-Cloud.

Mme MORLIER Marie, 32, rue Preschez, Saint-Cloud.

Mme RICQUIER Anne-Marie, 95, boulevard de la République, Saint-Cloud.

Compte-rendu Analytique de la Séance du Conseil Municipal

SÉANCE DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 1952

Présents : M. Chaveton, maire; MM. Monsel, Rollin, Schreder, Laurence, adjoints; MM. Devèze, Beaufocher, Discour, Obte, Ducros, Petit, Colin, Marin, Clémentel, Chauveau, Duplan, Comeau, Guédon, Desplanques, Le Guen, Billard.

Absents excusés : Mlle Laplanche, MM. Berger, Galataud, Cadet, Finelle.

Absente : Mme Nosley.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

Mlle Laplanche a donné pouvoir à M. Chaveton.

M. Berger a donné pouvoir à M. Laurence.

M. Galataud a donné pouvoir à M. Desplanques.

M. Cadet a donné pouvoir à M. Comeau.

M. Finelle a donné pouvoir à M. Billard.

Secrétaire de séance : M. Michel Devèze, qui a été élu par 18 voix et 8 abstentions, celles de MM. Galataud, Desplanques, Comeau, Cadet, Le Guen, Finelle, Billard.

..

Avant d'ouvrir la séance, M. le Maire souhaite la bienvenue à M. Duplan, qui a été nommé en remplacement de M. Pousseur, décédé.

M. le Maire réclame ensuite une minute de silence à la mémoire de M. Henri Pousseur qui, dit-il, fut un excellent camarade.

..

Le procès-verbal de la dernière séance donne lieu à quelques observations formulées par M. Le Guen qui, tout en reconnaissant qu'un effort a été fait, déclare ne pouvoir accepter le procès-verbal tel qu'il a été libellé.

Il déplore la large place réservée dans ce document à la question se rapportant à la fermeture de la pharmacie de Mlle Thomas. Il avait simplement voulu attirer l'attention du Conseil municipal sur la nécessité qu'une pharmacie de garde soit effectivement ouverte chaque nuit à Saint-Cloud.

D'autre part, il regrette que n'aient pas été reproduites *in-extenso* les motions déposées par son groupe ainsi que par le groupe communiste lors de l'avant-dernière séance au sujet de l'établissement des comptes rendus de séances. M. Desplanques s'associe à M. Le Guen dans sa protestation.

M. Le Guen lit ensuite la page 2 du procès-verbal où est insérée l'observation du Maire relative à l'établissement des procès-verbaux et aux difficultés rencontrées à ce sujet par d'autres communes plus importantes que Saint-Cloud. Il déclare que le Maire n'a pas dit tout ce qui est inséré au procès-verbal. M. Devèze lui réplique qu'il signe lui-même le procès-verbal après l'avoir examiné en détail à l'aide des nombreuses notes qu'il prend au cours de la séance et que ce procès-verbal ne comporte que des affirmations exactes.

M. le Maire, de son côté, indique qu'il a déjà été fait état des motions en question dans un procès-verbal et que c'est l'essentiel. Pour ce qui est de l'affaire du pharmacien, il signale qu'étant donné la façon dont elle se présentait, on ne pouvait faire autrement que de publier la lettre de Mlle Thomas. Il dit enfin à M. Le Guen : « Il y a 5 ans que nous établissons le mieux que nous pouvons le procès-verbal et il y a 5 ans que vous n'êtes pas satisfait ; il n'y a aucune raison pour que vous le soyez aujourd'hui. »

Le procès-verbal, mis aux voix est adopté par 18 voix contre 8. Ont voté pour : MM. Chaveton, Monsel, Rollin, Schreder, Laurence, Devèze, Beaufocher, Discour, Obte, Ducros, Petit, Colin, Marin, Clémentel, Chauveau, Duplan, Berger, Mlle Laplanche.

Ont voté contre : MM. Comeau, Guédon, Desplanques, Galataud, Cadet, Le Guen, Finelle, Billard.

M. Le Guen, après le vote, fait remarquer que M. Duplan, qui n'était pas présent à la dernière séance, aurait pu s'abstenir.

..

Abordant les questions portées à l'ordre du jour, le Conseil :

1° Décide, à l'unanimité, de garantir en totalité le remboursement en capital et intérêts d'un nouvel emprunt de 15 millions de francs au taux de 2 %, à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations par la Société anonyme coopérative d'H. L.M. « L'Île de France » pour permettre, concurremment avec d'autres emprunts, la construction par cette Société d'un immeuble rue Pasteur, à Saint-Cloud.

La garantie communale pour le même objet avait déjà été donnée mais pour un emprunt de 72 millions qui n'a pu être réalisé que jusqu'à concurrence de 48 millions.

M. Le Guen regrette encore une fois que le service de l'Urbanisme n'ait pas cru devoir autoriser la construction de cinq étages, comme il était primitivement prévu à ce sujet, ce qui, selon lui, aurait diminué le coût de la construction et procuré des logements plus nombreux, alors qu'on a autorisé près de la gare du Val d'Or une construction énorme, véritable écran.

M. le Maire et plusieurs conseillers de la majorité, MM. Monsel, Rollin, Devèze, partagent le point de vue de M. Le Guen. M. Devèze explique la position de l'administration par l'existence, rue Pasteur, d'une servitude de hauteur dans un rayon de 500 m. autour du parc de Saint-Cloud.

M. le Maire rappelle que le Conseil municipal a élevé cependant à ce sujet une protestation qui a été transmise au M.R.U., lequel a promis de tenir compte, dans toute la mesure du possible, des observations formulées.

M. Ducros pose la question de l'achèvement d'un immeuble rue Armengaud. M. le Maire lui répond que la construction ne peut être poursuivie actuellement, la Société étant en voie de liquidation judiciaire :

2° Décide, à l'unanimité, d'accorder, en vue du fonctionnement du Centre de protection maternelle installé à l'hôpital de Saint-Cloud, une participation financière communale de 200.000 fr. pour l'année 1953, sous réserve de justifications de la dépense annuelle et à condition que toutes les mamans du secteur de Saint-Cloud, Sevres, Ville-d'Avray, Garches, Marnes-la-Coquette, Vaucresson, La Celle-Saint-Cloud — qu'elles soient assujetties ou non au régime de Sécurité Sociale — bénéficient de ce Centre. Emet le vœu que les communes intéressées participent également dans les frais de gestion.

M. Billard demande que les communes bénéficiaires du Centre de protection maternelle participent avec la commune de Saint-Cloud dans les frais de fonctionnement.

M. Monsel intervient pour que toutes les futures mamans de Saint-Cloud — assujetties ou non au régime de Sécurité Sociale — bénéficient du Centre.

M. Le Guen propose d'étendre cette mesure aux futures mamans de toutes les communes intéressées. Il ajoute qu'il ne pensait pas qu'il puisse en être autrement.

M. Devèze indique que les dépenses de fonctionnement des Centres de protection maternelle et infantile sont supportées par le budget départemental et qu'à cet effet des crédits importants sont prévus (près de 100 millions pour 1953). Il précise que l'hôpital n'avait pas à demander que la dépense fut supportée à l'avenir par la ville. Il signale que les dépenses du Centre, restant en général à la charge des communes, consistent uniquement en frais de location de locaux, en chauffage et éclairage. La somme de 200.000 francs proposée qui représente environ 40 % de la dépense présumée, lui semble élevée, d'autant que le Centre continuera à fonctionner dans un local de l'hôpital.

M. le Maire propose de maintenir la participation de 200.000 fr. sous réserve de justifications des dépenses de fonctionnement du Centre et indique que l'hôpital, qui rend de grands services à la population clodoaldienne, ne coûte absolument rien à la ville, qui se doit en la circonstance d'apporter une contribution aussi large que possible.

3° Emet, par 18 voix et 8 abstentions, un avis favorable à l'approbation par M. le Préfet de Seine-et-Oise du budget additionnel de 1952 et primitif de 1953 des Etablissements Hospitaliers de Saint-Cloud.

M. Billard fait une nouvelle fois observer que son groupe n'est pas représenté à la Commission administrative de l'hôpital, qu'il n'est pas au courant de la gestion de cet établissement public et qu'en conséquence, il ne peut émettre une opinion sur cette gestion. Il s'abstiendra donc.

M. Comeau, au nom du groupe communiste, prend une position semblable pour les mêmes raisons :

4° Décide, à l'unanimité, de faire procéder de toute urgence à l'installation de feux lumineux verts et rouges sur le boulevard de la République, au carrefour de la rue Coutureau et de l'avenue Foch et de passer à cet effet avec les établissements Garbarini, à Courbevoie, qui ont fait les conditions les plus avantageuses, un marché de gré à gré pour la fourniture des appareils nécessaires à cette installation, qui comprendra les feux verts et rouges ainsi qu'un feu clignotant jaune.

M. Ducros demande que des panneaux « danger » soient posés au carrefour de la rue Preschez et en profite pour demander également que des panneaux signalant les écoles soient placés rue de Buzerval et avenue Foch.

M. Billard signale de son côté le danger du carrefour Magenta et la nécessité d'y installer au plus tôt des feux de signalisation lumineux. Il signale aussi l'intérêt d'ouvrir aux heures de rentrée et de sortie des écoles un agent de police pour assurer la protection des enfants qui traversent le boulevard.

M. le Maire répond que dans le programme des travaux de 1953, soumis à la Commission des travaux, il est question de l'installation de feux lumineux verts et rouges au carrefour Magenta. En ce qui concerne les panneaux « danger », le nécessaire sera fait. Quant à la présence d'un agent de police sur le boulevard, il signale que l'effectif des agents de Saint-Cloud ne permet hélas ! pas d'assurer le service d'une façon convenable. Il indique qu'il est intervenu plusieurs fois auprès de M. le Préfet de Seine-et-Oise pour que l'effectif des agents de police de Saint-Cloud soit augmenté. Il n'a pu jusqu'alors avoir gain de cause malgré les protestations émises par le Conseil municipal.

M. Devèze signale que les crédits du Ministère de l'Intérieur sont assez serrés et ne permettent pas pour le moment le recrutement de nouveaux agents.

M. le Maire dit qu'il demandera à la gendarmerie de placer, le plus souvent qu'elle le pourra, un gendarme au carrefour de la rue Preschez;

5° Décide, par 21 voix et 5 abstentions, celles des conseillers du groupe communiste, d'apporter à la Société d'H.L.M. « Le Foyer du Fonctionnaire et de la Famille », une somme de 13.595.000 francs égale à 13.595 m2 de terrain que la ville a conservé pour son équipement sportif, selon les instructions de M. le Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme.

Cette somme de 13.395.000 francs est destinée à compléter l'apport de la ville dans les frais de construction des immeubles H.L.M. de l'avenue des Platanes, apport qui avait été fixé à 26.277.000 francs par délibération du 21 décembre 1950 et qui a été ramené à 12.681.000 francs.

M. Rollin, commentant le rapport du Maire sur cette importante question, donne des précisions au sujet des constructions entreprises et de leur possibilité de financement. Il signale, notamment, que le financement de la première tranche du projet par un emprunt à taux normal (6 % remboursable en 30 ans) et par l'emploi de ces fonds en achat de dommages de guerre a permis d'entreprendre, sans plus attendre, cette première tranche qui comporte 102 logements, alors qu'avec le mode de financement primitivement prévu (emprunt à 2 % remboursable en 65 ans), il eût fallu attendre au moins trois ans avant de commencer les travaux.

M. Rollin ajoute qu'en raison des hausses survenues en 1950 et 1951 et de la modification apportée au projet primitif de manière à construire un plus grand nombre de logements (172 au lieu de 158), le coût de l'opération est passé de 325 millions à 600 millions. Il fait ressortir que dans l'hypothèse d'un financement avec une participation communale égale à 20 % du projet — taux fixé actuellement par le M.R.U. (mode de financement primitivement prévu), il eût été matériellement impossible à la ville de se procurer les fonds nécessaires et de réaliser le projet.

M. Billard, après avoir demandé des précisions sur le nombre de logements qui reviendrait à la ville, indique qu'il votera pour l'apport de 13.595.000 francs.

Il dit qu'il n'était pas d'accord au début pour construire des H. L. M. sur les terrains du quai Carnot mais qu'étant donné l'état d'avancement des travaux, il est maintenant partisan de poursuivre la construction entreprise. Il regrette simplement que la ville n'ait pas, à l'aide d'un emprunt lancé auprès des Clodoaldiens, souscrit une plus forte participation financière, qui lui eût permis d'avoir davantage de logements.

M. Le Guen, après avoir attiré l'attention de l'Assemblée sur les difficultés qu'auront certains prioritaires pour payer le loyer des appartements qui leur seront attribués dans les immeubles en question, dit qu'il est absolument d'accord pour apporter les 13.595.000 francs, ce qui ne retire rien à la position qu'il avait prise au début de ne pas voter pour la construction des immeubles sur les terrains du quai Carnot. Il ajoute qu'il se trouve devant le fait accompli et qu'il n'est plus possible de reculer.

M. Comeau déclare que cette affaire est extrêmement compliquée et que son groupe s'abstiendra.

M. Devèze regrette l'attitude de l'Etat qui n'a pu financer le projet comme primitivement prévu et qui a augmenté le pourcentage de participation de la collectivité, ce qui a obligé la ville à avoir recours à un emprunt à un taux plus élevé que les emprunts des H. L. M. et à rechercher un autre mode de financement.

Il signale que Saint-Cloud, avec la construction entreprise, est extrêmement bien placée dans le département de Seine-et-Oise puisque les 172 logements du quai Carnot représentent le huitième des logements en cours de construction dans le département au titre des H. L. M., alors que la population de Saint-Cloud représente le 1/80^e de la population départementale. Il ajoute que dans le département, 426 logements seulement, construits au titre des H. L. M. depuis 1945, ont été achevés.

M. le Maire, pour répondre à l'observation de M. Billard au sujet d'une plus grande participation communale à régler à l'aide d'un emprunt à contracter auprès des habitants de Saint-Cloud, fait remarquer qu'un prêt de cette nature n'aurait aucune chance d'aboutir, beaucoup de familles autrefois fortunées ne disposant plus aujourd'hui que du strict nécessaire, malgré les apparences.

Il fait, en outre, observer qu'en dehors du coût de la construction et de la participation communale qui en résulte, il y aura un important déficit d'exploitation à supporter et qu'en fin de

compte, c'est l'ensemble des contribuables qui supportera les frais de l'opération. Il ajoute qu'il y a quand même lieu, tout en prenant des dispositions pour avoir un plus grand nombre de logements, de ménager les intérêts de chacun.

Sur la demande de M. Clementel, M. le Maire fait savoir que le déficit d'exploitation sera supporté par tous les associés au prorata de leur apport et signale qu'en ce qui concerne les logements revenant aux établissements Carnaud et Forges de Basse-Indre et Renault, tous deux de Boulogne-Billancourt, il a été convenu que ces logements seraient attribués en priorité aux ouvriers ou agents de ces établissements habitants de Saint-Cloud;

6° Décide, à l'unanimité, de rembourser à des personnes qui en ont formulé la demande, des concessions de 15 ans et de 30 ans acquises dans le cimetière de Saint-Cloud;

7° Décide, par 21 voix et 5 abstentions, celles des conseillers du groupe communiste, d'admettre en non valeurs une somme représentant des majorations de loyers qui n'a pu être recouvrée par le receveur municipal;

8° Décide, à l'unanimité, de créer, conformément aux dispositions de la loi du 28 avril 1952, une commission paritaire communale du personnel et de fixer à 14 le nombre des membres devant composer cette commission : 7 conseillers municipaux ou adjoints dont le Maire, 7 représentants du personnel, répartis comme suit :

- Un représentant des chefs de services et cadres administratifs;
- Un représentant des chefs de services et cadres techniques;
- Un représentant des agents administratifs d'exécution;
- Quatre représentants des agents techniques d'exécution et ouvriers (deux représentants des ouvriers professionnels, éboueurs et chauffeurs, deux représentants des aide-ouvriers professionnels, manoeuvres et femmes de service).

Arrête, conformément aux dispositions de la circulaire ministérielle du 10 août 1952, les modalités des élections en vue de la désignation des représentants du personnel.

La commission du personnel, après avis de la Municipalité, avait proposé une commission de 10 membres : 5 Conseillers municipaux dont le Maire et 5 représentants du personnel répartis comme suit :

- Un représentant des chefs de services et cadres administratifs;
- Un représentant des chefs de services et cadres techniques;
- Deux représentants des agents techniques d'exécution et ouvriers.

M. Billard, après avoir demandé les effectifs de chaque catégorie, propose de porter à 4 les représentants des agents techniques-ouvriers, en raison de leur nombre par rapport aux autres catégories d'agents.

La commission serait ainsi portée à 15 membres.

Le Conseil municipal fait droit à la requête de M. Billard.

M. Billard demande encore que les 7 Conseillers municipaux qui feront partie de la commission paritaire soient pris dans les différents groupes de l'Assemblée.

M. le Maire estime que la loi lui donne le droit de choisir lui-même les représentants du conseil et qu'il prendra sa décision un peu plus tard. Le Conseil municipal n'a aucun avis à lui donner à cet égard;

9° Décide, à l'unanimité, de maintenir au personnel communal titulaire, affilié à la Caisse Nationale des Retraites, le bénéfice du régime spécial d'assurances maladie-maternité qui existait avant la publication de l'ordonnance du 4 octobre 1945 et de rester affilié à la Caisse Mutuelle du Personnel des départements et des communes, 6, rue de la Douane, à Paris; confirme les termes du règlement en vigueur définissant les conditions dans lesquelles le personnel titulaire est couvert contre les risques maladie, longue maladie, maternité, décès et invalidité (soins);

10° Décide, à l'unanimité, d'affecter une somme de 25.000 fr. à l'achat d'une ou de plusieurs œuvres à la Société des Artistes Clodoaldiens, à l'occasion de l'exposition qui a lieu au Centre Culturel en cette fin d'année 1952. Il laisse le soin au bureau de l'Association de choisir la ou les œuvres qui seront placées au musée local ou dans la mairie;

11° Décide, par 21 voix et 5 abstentions, celles des conseillers du groupe communiste, de rapporter sa décision du 24 juin 1952, donnant à la partie haute de la rue de l'Aqueduc le nom du Maréchal de Latre de Tassigny et de donner le nom de ce grand soldat à l'avenue de Suresnes, dans la partie comprise entre la rue du Bois-de-Boulogne et la place Santos-Dumont. La partie haute de la rue de l'Aqueduc s'appellera désormais rue de l'Hippodrome.

Le Maire avait fait observer qu'après une visite des lieux au début de décembre, la Municipalité s'était rendue compte que la rue de l'Aqueduc (dans sa partie haute), qui paraissait coquette au mois de juin avec la verdure l'était beaucoup moins et n'était pas digne du Maréchal de Latre de Tassigny. Il avait proposé l'avenue de Suresnes;

12° Décide, à l'unanimité, de donner le nom de rue de la Libération à la rue Agathe et à la partie de la rue de l'Eglise comprise entre la place de l'Eglise et la place du Pas;

13° Décide, par 21 voix contre 5, celles des conseillers du groupe communiste, de donner à l'avenue des Platanes le nom de rue du 18-Juin avec sous-titre « appel du Général de Gaulle à la Résistance ».

Ces deux noms de rues ont été donnés sur l'avis favorable

des commissions des travaux et des finances qui avaient été saisies de la question à la suite de demandes formulées par M. Le Guen pour obtenir une rue de la Libération et par M. Devèze pour obtenir la rue du 18-Juin.

M. Le Guen, tant en sa qualité de conseiller municipal qu'en sa qualité de président du Comité de Libération, remercie le Conseil municipal de la décision prise pour la rue de la Libération qui rappellera à Saint-Cloud un point d'histoire.

M. Rollin, après avoir fait observer les inconvénients qui résultent de changer une rue de nom et après avoir proposé que la rue de la Libération soit seulement comprise entre la place de l'Eglise et la place du Pas, s'est rangé à l'avis général, son intervention ayant été uniquement faite pour attirer l'attention sur cette question.

M. le Maire, avant de passer au vote, avait donné connaissance à l'Assemblée d'une lettre de M. de la Mensbrugge, faisant ressortir tous les inconvénients qui résultent de ces changements de noms de rues.

QUESTIONS DIVERSES

M. Comeau demande que le marché récemment créé boulevard Sénard soit rapproché de la passerelle de l'Avre ainsi que cela a été demandé par les habitants qui ont déposé une pétition à la mairie.

M. le Maire donne connaissance au Conseil d'une autre pétition émanant des commerçants du Centre et de ceux du marché du Centre, tendant à supprimer le marché de la Passerelle, qui ne répond pas à l'intérêt général.

M. le Maire indique qu'il est difficile d'installer le nouveau marché sous les arcades de la passerelle de l'Avre car il s'agit d'un ouvrage appartenant à la ville de Paris et que sous ces arcades il y a énormément de courants d'air et aucune possibilité de dégagement pour les véhicules des forains.

M. Desplangues signale que la plupart des commerçants du marché de la Passerelle ne font pas d'affaires et estime qu'ils en feraient davantage s'ils étaient plus près des grands immeubles ouvriers.

M. Devèze insiste sur cette question : il estime que les deux pétitions ne sont pas tout à fait contradictoires. Elles seraient en partie satisfaites si l'on déplaçait le marché installé boulevard Sénard vers la Passerelle.

M. le Maire indique que tout ce que l'on peut faire à la rigueur, c'est de placer le marché sur le trottoir se trouvant devant le jeu de boules. M. Comeau pense que cela pourrait convenir. Il est donc décidé de rapprocher le marché des grands immeubles. M. le Maire précise qu'il ne s'agit que de la création d'un marché à titre d'essai et que si celui-ci n'est pas concluant, ce sera purement et simplement la suppression.

Rû de Vauresson :

Le Maire donne connaissance d'une demande reçue tout récemment du président du Syndicat Intercommunal du rû de Vauresson, par laquelle est sollicitée la garantie de la ville de Saint-Cloud pour la réalisation, par le syndicat auprès du Crédit Foncier de France, d'un emprunt de 4 millions remboursable en 15 ans, destiné à financer sa quote-part dans des travaux de la quatrième tranche.

Le Conseil, à l'unanimité, accorde la garantie communale à concurrence d'un capital de 1 million de francs, soit 25 % de l'emprunt contracté par le Syndicat Intercommunal, la ville de Saint-Cloud intervenant pour un quart dans la quote-part syndicale.

Motion pour la libération d'Henri Martin :

M. Guédon propose au Conseil d'émettre un vœu pour la libération d'Henri Martin.

M. le Maire déclare la motion présentée par M. Guédon comme irrecevable, du fait qu'elle porte sur un objet étranger aux attributions du Conseil municipal et qu'elle ne présente aucun intérêt local.

Journée du sang :

M. Rollin donne un compte rendu des journées du sang qui ont eu lieu à Saint-Cloud, les 12 et 13 décembre. Il signale que 179 personnes ont été admises à donner leur sang. Il remercie tous les organisateurs de cette journée, en particulier M. Houet, président de la Croix-Rouge locale, qui ont fourni un gros effort pour obtenir des résultats satisfaisants.

Après avoir entendu les observations et suggestions de M. Devèze sur la nécessité de faire exécuter au plus tôt le projet d'éclairage de la place G.-Clemenceau, qui a été soumis à la commission des travaux, de M. Chauveau sur le renforcement de l'éclairage du boulevard Sénard et de l'avenue Bernard-Palissy, de M. Comeau sur l'éclairage au pied de la passerelle de l'Avre, de M. Le Guen sur la sonorisation et le chauffage de la Salle des fêtes, donne son avis sur plusieurs demandes d'assistance et dossiers d'économiquement faibles.

La séance est levée à 1 heure, le 16 décembre 1952.

Le Secrétaire de séance,

Vu : Le Maire :
Signé : F. CHAVETON.

M. DEVÈZE.

Pour copie conforme :

Le Maire,
F. CHAVETON.

Saint-Cloud hier et aujourd'hui (suite)

XIII. - La place de l'Hôpital et ses abords

A la gauche de l'Hôpital, s'ouvre la rue de l'Arcade, ainsi appelée parce qu'elle n'est pas une rue, mais un escalier, et qu'on n'y passe sous aucune arcade...

Cependant, son nom est un vieux souvenir, car elle formait autrefois une artère très importante puisqu'elle reliait le bourg de Saint-Cloud à la route de Normandie, c'est-à-dire au commencement de l'actuelle rue Gounod. Elle était, naturellement, très escarpée, mais moins qu'aujourd'hui puisque ni la rue Dailly, ni le chemin de fer n'existaient; sa pente était donc beaucoup plus longue et beaucoup plus douce; en outre, vers son milieu, on passait sous une arcade, très probablement une porte qui fermait les fortifications de Saint-Cloud à cette hauteur.

Après la construction, en 1840, de la route royale départementale 185, puis route nationale, puis route impériale, puis bourgeoisement rue Dailly (qui coïncide avec la construction du chemin de fer Paris-Versailles), la rue de l'Arcade, considérablement amputée, et désormais à pic, ne pouvait plus être gravie que par des marches. Et c'est pourquoi elle présente, aujourd'hui, un escalier très heureusement tracé avec un encorbellement et des bancs de repos, bref un escalier presque monumental comme on n'en construirait plus aujourd'hui !

C'est en 1820, au coin de la rue de l'Arcade et de la place de la Reine, que fut ouverte une école de filles, dirigée par les Sœurs de Saint-Vincent de Paul, mais, en 1907, frappées par les lois de séparation, les sœurs durent abandonner l'école où elles avaient enseigné pendant 87 ans. C'est l'école communale actuelle qui occupe les anciens locaux.

D'autre part, en 1827, en face de l'Hôpital, fut ouverte, pour les garçons, une école dirigée par les Frères des Ecoles Chrétiennes; leur jardin donnait rue des Prêtres où se trouvait également une entrée pour les élèves. C'est pourquoi la rue des Prêtres devint alors la rue des Frères, nom qu'elle conserva jusqu'en 1870 pour devenir la rue Haute, puis la rue du Docteur-Desfossez.

En effet, en 1871, l'école fut complètement incendiée par les Prussiens et les Frères la reconstruisent rue des Ecoles, à l'angle de la place, d'où ils furent chassés en 1882 par les lois de laïcisation.

Là aussi, l'école communale pour garçons leur succéda. Puisque nous parlons enseignement, c'est le moment d'enfiler la rue des Ecoles.

Cette fois, fait digne d'être signalé et devenu de plus en plus rare, nous avons une rue qui porte bien son nom; car, à l'inverse d'une rue portant un nom de personne quelconque, celle-ci a une appellation qui la localise immédiatement. En effet, la rue des Ecoles tire son nom de la présence de deux écoles, une à chaque bout; c'est clair, c'est symbolique et c'est pratique.

Elle n'existait pas avant 1871.

A sa place, entre la ligne de chemin de fer (voies basses conduisant au Débarcadère des Fêtes) et le derrière des maisons des rues Royale et de Nogent, existait un petit bois appelé « Le Bois touffu ». Occupé par les Prussiens, ceux-ci en furent délogés, le 19 janvier 1871, par l'extrême pointe de la gauche de l'armée de Paris; après avoir nettoyé le petit bois à la baïonnette, ce détachement se rabattit dans le centre de Saint-Cloud si bien que, dès le début de la matinée, il ne restait plus un Prussien entre le plateau de Montretout et la Seine.

Après la guerre, le petit bois fut rasé, la rue des Ecoles tracée, et des maisons et pavillons avec jardins construits des deux côtés. La rue a peu changé depuis, mais les écoles communales ont été considérablement agrandies, et une salle de réunions des sociétés culturelles a été construite par la commune au bout de la rue.

En face se trouve l'École Maintenon, école libre fondée en 1907, après la fermeture de l'école des sœurs, place de l'Hospice; d'abord dirigée par des laïques, elle l'est aujourd'hui par les sœurs Dominicaines dont l'enseignement secondaire conduit avec succès jusqu'à la deuxième partie du baccalauréat (philo) incluse.

Tout au bout de la rue, vis-à-vis de l'École Maintenon, on peut encore apercevoir quelques grandes assises de pierre enfouies sous les clématites : c'est tout ce qui reste de l'ancienne et belle gare qui était, sous Louis-Philippe et sous l'Empire, le « Débarcadère des Fêtes. »

Cette gare était destinée à l'arrivée et au départ des voyageurs qui allaient au parc ou revenaient, tout spécialement les dimanches et pendant les deux fêtes de Saint-Cloud.

Il ne faut pas être bien vieux Clodoaldien pour se rappeler les « voies basses » qui aboutissaient à cette gare; ces voies quittaient les lignes de Versailles et Marly, un peu avant la gare de Saint-Cloud-Montretout; elles descendaient rapidement en déblai et passaient sous un premier tunnel à hauteur du pied de la passerelle actuelle; elles empruntaient l'emplacement du square Joffre, puis passaient dans un deuxième tunnel, sous la jonction rue Dailly-rue Gounod; enfin, elles passaient en viaduc à hauteur du passage du Débarcadère (aujourd'hui rue Hébert), pour se terminer contre le mur de la propriété Lambert qui clôtura de ce côté le parc de Montretout. A leur terminus se trouvait une plaque tournante pour permettre à la locomotive de faire demi-tour.

De tout cela, il ne reste plus rien qu'une partie de 2^e tunnel, qui, contigu à la cour de l'école de garçons, sert aujourd'hui de vestiaire...

Si les deux premiers tunnels durent être comblés pour permettre la création d'une place devant la gare, la démolition du 3^e viaduc était inutile, car le passage du Débarcadère passait en un pittoresque tunnel sous les voies, au lieu d'être comme aujourd'hui à l'air libre. On peut voir d'ailleurs encore la naissance curviligne de l'arc dans les deux murs de l'ancien viaduc qui subsistent toujours.

L'intérêt qu'on aurait eu à le conserver, c'est que le terrain des anciennes voies basses, affecté aujourd'hui à un stade de jeux et à la salle des fêtes, aurait pu, non pas s'arrêter au passage éventré, mais continuer jusqu'à la propriété Lambert sur un terrain aujourd'hui perdu.

Mais le démon de la démolition a toujours été en honneur à travers l'histoire du monde.

On a souvent appelé cette « gare des Fêtes » *gare de l'Empereur*. Je crois cette appellation tout à fait erronée. En effet, comment aurait-il pu y avoir accès ? Aucune porte, à ma connaissance, ne donnait une communication entre le parc et ce coin de Saint-Cloud. D'ailleurs, quand Napoléon III se rendait à Paris, c'est à cheval et le plus souvent en voiture, mais jamais, je crois, en chemin de fer; la seule fois qu'on l'a signalé prenant le train, c'est en 1870 quand il a quitté Saint-Cloud pour rejoindre ses armées. Mais, comme chacun le sait, c'est à la grille d'Orléans (au bout de l'avenue Magenta) qu'il s'est embarqué avec son fils pour ne plus revenir.

Quoi qu'il en soit, le « Débarcadère des Fêtes » était un beau monument à arcades retombant sur des colonnades; sa façade terminait harmonieusement le passage du Débarcadère et en formait le fond du décor. Malheureusement, elle a été incendiée par les Prussiens en 1871 et ses restes, quoique très décoratifs encore, ont été abattus en 1880. C'est très regrettable car elle eût formé aujourd'hui une entrée monumentale pour notre actuelle Salle des fêtes.

Comme je l'ai dit antérieurement, cette gare a eu le rare privilège de servir d'église pendant la construction de l'église actuelle, à partir de 1861; mais il est peu probable que vive encore un habitant qui ait été baptisé ou qui se soit marié dans cette gare. Et pourtant, j'en ai connu un, il y a quelques années à peine.

Tout au bout de la rue des Ecoles a été percé, il y a une vingtaine d'années, un étroit passage donnant accès au parc et pour lequel on a dû exproprier une bande de jardins.

Si on en excepte le petit passage de la rue d'Orléans qui conduit au parc, derrière la Maison des Pages, il n'y avait, en effet, aucun accès entre la grande grille de l'avenue du Palais et la grille d'Orléans, dont je viens de parler. Sans être indispensable, ce passage facilite incontestablement aux habitants du Centre la jouissance de notre admirable parc.

Quittons maintenant la rue des Ecoles et tournons à droite par l'ancien tunnel pour rejoindre le deuxième tronçon de la rue Hébert.

Admirons à travers sa grille, à gauche, un superbe potager, et, devant nous, une grille d'entrée du parc de Montretout.

Saluons au passage la nouvelle Salle des Fêtes de Saint-Cloud et ses annexes : il s'est créé là, depuis quelques années, le vrai Centre Culturel de notre ville, et on ne peut que s'en féliciter et en complimenter les fondateurs.

Est-il permis de déplorer seulement que si, l'organisation intérieure semble répondre à toutes les exigences utilitaires et pratiques, les façades, tant sur la rue des Ecoles que sur le passage Hébert sont d'une nudité déplorable pour notre célèbre ville résidentielle. Je sais que, à l'époque que nous sommes obligés de vivre, toute considération d'esthétique doit céder le pas à la question d'économie et on eût certainement accablé de reproches une administration municipale qui eût construit un somptueux « Palais des Fêtes ».

Mais qu'il me soit permis de pleurer sur le style, sur les matériaux, sur tout l'aspect d'ensemble de ces tristes bâtiments, qui sont peut-être très culturels, mais assurément pas du tout artistiques !

Ce style du nudisme intégral doit d'ailleurs avoir choqué l'architecte — j'ignore son nom — car il a placé, comme une feuille de vigne, un écusson aux armes de Saint-Cloud sur le mur de la rue des Ecoles. Ce modeste enjolivement est le bienvenu sur cette nudité. C'est le bikini du Centre Culturel !

Longeons maintenant, par un petit chemin, le mur important qui soutenait la partie supérieure du Clos des Ursulines (aujourd'hui parc de Montretout). On appelait jadis ce sentier « Passage de l'Impératrice », mais le nom officiel est devenu aujourd'hui rue Hébert, comme la partie inférieure de cette rue, et c'est bien regrettable.

Admirons au passage le stade des Ecoles, excellente utilisation des voies basses; jetons un coup d'œil sur la cour des Ecoles et versons encore un pleur sur les matériaux en briques dans le pays de carrières qu'est Saint-Cloud. Mais ici encore, n'est-ce pas l'économie qui étrangle la couleur locale, l'esthétique et le pittoresque ?

Et nous voici arrivés rue Dailly que nous allons redescendre jusqu'à la place pour boucler la boucle de notre promenade touristique du centre de Saint-Cloud.

Avant tout qui est Dailly ? Personne — ou presque — ne

le sait à Saint-Cloud. J'ai pu découvrir que Dailly était le nom d'un maître de poste qui, en 1819, assurait le service de diligences entre Paris et Saint-Cloud. Mais il habitait Paris, et cela ne paraît pas un titre suffisant pour avoir sa plaque de rue.

Poursuivant plus loin mes recherches, j'ai appris que Dailly était aussi le nom de jeune fille de la femme d'un conseiller municipal de l'époque. Cette attention est assurément très galante et prouve qu'il y a un siècle, la course à la plaque était déjà aussi obsédante qu'aujourd'hui. Mais la valse des noms de rues étant une épidémie endémique, je propose de débaptiser la rue Dailly et de l'appeler *rue Impériale*, nom qu'elle a virtuellement portée quand elle est devenue la route impériale 185 et qu'elle portait effectivement avec le nom de *rue Impériale* sur un plan de 1870.

Avouez que cela sonnerait autrement que le nom de Dailly, et, puisque nous avons déjà la rue Royale, la rue Impériale s'impose dans la cité impériale et royale de Saint-Cloud.

Et maintenant, Mesdames, Messieurs, en avant, par la future « rue Impériale ».

Suivez le guide !

CLAVAREAU DE LA MENSBRUGE.

Fédération Nationale des Malades Réunion d'information

Malades de longue durée, malades chroniques et infirmes, quelle que soit l'origine de votre maladie ou de votre infirmité, vous désirez très justement mener une vie aussi normale que possible, faire face à toutes les responsabilités familiales et sociales qui restent celles de tout homme, fut-il malade ou infirme, reprendre un travail qui vous permettra de reconquérir l'indépendance économique qui fait les hommes libres.

Pour atteindre ces objectifs, vous souhaitez pouvoir bénéficier des progrès de la science et de la législation sociale, vous désirez les voir s'améliorer encore.

Si vous restez obstinément isolé au milieu de vos difficultés sans nombre, vous risquez d'être écrasé par celles-ci.

Mais si vous vous joignez à ceux qui ont décidé de s'unir, alors vous serez plus fort et vous pourrez influencer directement la solution de vos difficultés qui sont aussi celles des autres malades et infirmes.

Une section de la Fédération Nationale des Malades vient de se constituer dans notre ville, sous l'impulsion d'un ancien de Berck, M. Jean MERCEUX, 12, rue Edeline, à Saint-Cloud, auquel dès maintenant vous pouvez vous adresser pour tous renseignements.

Une réunion d'information, placée sous la présidence de M. le Maire de Saint-Cloud qui a voulu témoigner sa sympathie pour l'œuvre entreprise, aura lieu le samedi 7 février prochain, à 15 heures, au Centre Culturel, 14, rue des Ecoles, Saint-Cloud.

Tous les malades et infirmes qui désirent voir leurs conditions de vie s'améliorer.

Tous les invalides qui s'intéressent au problème de leur réadaptation, de leur rééducation et de leur reclassement professionnel, sont cordialement invités à cette réunion qui est dès maintenant assurée de la participation d'un représentant du Bureau fédéral de la F.N.M. qui traitera pour vous de la situation des malades, anciens malades et infirmes et des solutions préconisées par la Fédération Nationale des Malades pour améliorer cette situation.

EN INDOCHINE

Le soldat Arthur-Fernand PORET a été fait prisonnier par le Vietnam le 18 octobre 1952.

En Indochine également, le sergent BORLA Charles est disparu le 30 novembre. Il est présumé prisonnier.

Nous présentons à Mme PORET, mère du soldat Arthur-Fernand PORET, 153, avenue Foch; à Mme BORLA et à Mme PIERREAU, 11, avenue de Longchamp, belle-sœur du sergent BORLA, nos sentiments de vive sympathie et nous faisons des vœux pour que la captivité du soldat PORET et du sergent BORLA ne soit ni trop longue ni trop sévère.

ASSOCIATION DES FAMILLES DE SAINT-CLOUD

Représentation des familles auprès des Pouvoirs publics et défense de leurs intérêts.

Services : Renseignements généraux en liaison avec l'Union Départementale des Associations Familiales, service logement, allocations familiales, aide aux mères, orientation professionnelle. Permanence au siège, 42, rue des Tennerolles, Saint-Cloud, le dimanche, de 10 à 12 heures.

AMICALE DES ANCIENS ET ANCIENNES ÉLÈVES DES ÉCOLES PUBLIQUES DE SAINT-CLOUD

Après avoir joué avec succès la pièce policière : *Qui a tué Jeff Nicholson*, à La Celle-Saint-Cloud, au profit de l'Association des parents d'élèves, le groupe théâtral de l'Amicale prépare, pour le 15 mars en soirée et le 16 mars en matinée, la célèbre pièce comique *On demande un ménage*, de Jean de Létra, qui sera jouée à la Salle des fêtes de Saint-Cloud.

Pour la représentation du dimanche 16 mars, les personnes inscrites aux Vieux Travailleurs et aux Économiquement faibles seront placées gratuitement sur présentation de leur carte.

Ce groupe monte également une autre pièce en 3 actes pour le samedi 25 et le dimanche 26 avril.

L'ARBRE DE NOEL DE LA POLICE

En présence de M. CHAPPEY, maire de Garches; de M. LAURENCE, adjoint au maire de Saint-Cloud, les enfants des membres de l'Amicale du Commissariat de Police de Saint-Cloud, Garches et Vancresson ont assisté, ainsi que leurs parents et de nombreux amis du Commissariat, à une fête très réussie qui a eu lieu le dimanche 28 décembre à la Salle des Fêtes municipale.

Un programme artistique de choix et un goûter très copieux leur furent offerts. M. BUCHERON, président de l'Amicale de la Police, fit une courte allocution et de magnifiques jouets furent distribués. Une sauterie très animée termina la matinée que présidait M. JOLY (M. PAILLARD étant absent de Saint-Cloud) et à laquelle participa tout le personnel de la police qui n'était pas de service.

POUR QU'ILS AIENT CHAUD

L'Association « Le Parrainage des Vieillards », dont le siège social est à la Mairie de Saint-Cloud, remercie très sincèrement les personnes qui ont fait don, à l'Association, de vêtements chauds. Elles ont permis à un grand nombre de nos « anciens » de ne pas trop souffrir des rigueurs de la température lors des hivers précédents.

L'Association demande à nouveau aux Clodoaldiens qui disposeraient de vêtements dont ils n'auraient pas l'utilité, d'en faire don au Parrainage. L'hiver 1953 est rude et nombreux sont ceux qui n'ayant pas les moyens d'acheter un vêtement chaud pour remplacer celui qui est usé, ont froid. Pensez à eux. L'Association vous en remercie vivement d'avance.

SOCIÉTÉ D'ENTR'AIDE DES MEMBRES DE LA LÉGION D'HONNEUR

Comité local

L'Assemblée générale annuelle du Comité local de la Société d'Entr'Aide des Membres de la Légion d'Honneur aura lieu le 25 janvier 1953, dans une des salles du Centre Culturel, rue Hébert, à 10 heures du matin.

Tous les légionnaires appartenant ou n'appartenant pas à la Société d'Entr'Aide sont cordialement invités à assister à cette réunion qui comportera notamment un compte rendu de l'activité du Comité au cours de l'année 1952.

Le Président du Comité local de Boulogne-Billancourt
Saint-Cloud et environs,

Secrétaire de la Section de Paris,

R. BILLARD,

RETOUR DES CORPS DES VICTIMES DE LA GUERRE

Le lundi 24 novembre est arrivé au cimetière de Saint-Cloud, le corps de M. Guy-Victor DESPRAT, 22 ans, décédé à Lyon, le 26 mai 1944, victime de bombardements aériens.

Il a été enterré dans le caveau de famille.

Le même jour est arrivée la dépouille mortelle du soldat Bernard GULICHER, 19 ans, réfugié d'Alsace, décédé à Aytré (Charente-Maritime), le 25 mai 1945. Elle a été inhumée dans le carré militaire.

Des fleurs ont été déposées sur les cercueils, au nom de la Municipalité, par M. CHAVETON, maire de Saint-Cloud et M. LAURENCE, maire-adjoint.

Résultat des Examens

Ecoles des garçons de Saint-Cloud (Montretout)

Elèves ayant obtenu le C. E. P. :

Barthélémy Jean, Cybulski Henri, Duhamel Bernard, Guéry Michel, Hainaut J.-Jacques, Hodan Pierre, Le Bigre Edouard, Le Flem Alain, Mougnot Christian, Noble Gérard, Papelard Guy, Rosiaux Armand, Simon Daniel, Tositti Bruno, Tositti Otello, Wygladalski Jean.

Elèves admis en 6^e de lycée :

Clerc Alain, Molcart Robert, Tallois Philippe, Verny Jean-François.

Elèves admis en 6^e au C. C. de Saint-Cloud :

De Souza, Renard Jean-Pierre, Renard Henri, Savinelli Jean.

Elèves admis en 4^e industrielle au Lycée Langevin, à Suresnes :
Papelard Guy, Wygladalski Jean.

Ecole de filles - Saint-Cloud-Montretout

Elèves ayant obtenu le Certificat d'Etudes Primaires Élémentaires :

Josette Sevestre, Claudine Cantin, Françoise Moury, Jacqueline Auzanneau, Monique Guibot, Françoise Renard, Odette Discour, Renée Charleux, Danièle Vissac, Micheline Carlier, Maurice Charleux, Josette Allard, Yvette Dekint.

Elèves reçues à l'examen d'entrée au 6^e :

Blaser Annie-Rose, Laffont Marie-Claude, Léturgez Claude, Morin Micheline, Parisot Denise, Ribière Danielle, Rogé Marie-Claude, Pénoret Madeleine, Leblanc Lucette, Soulinoff Tania.

Cours Complémentaires :

Dourlens Monique, Klein Arlette, Létang Jacqueline, Loyer Ghislaine, Rille Danielle.

Collège moderne de Suresnes :

Hoffmann Michèle.

Ecole des garçons de Saint-Cloud-Coteaux

Elèves reçus au concours d'entrée en 6^e au Lycée Hoche, à Saint-Cloud :

Solignac Alain, Angiolini Pierre, Joulia Marc, Bocquet Pierre, Cochet Jean.

Au Lycée Paul Langevin, à Suresnes :

Anicau Claude, Moni François, Ziegelmeyer Roger.

Au Cours Complémentaire de Saint-Cloud :

Raguin Jacques.

Au Certificat d'Etudes Primaires :

Badré Tony, Blancou André, Cochet Lucien, Dali Daniel, Ducrot Michel, Homo Roger, Lebas Pierre, Zedet Raymond.

Ecole des filles de Saint-Cloud-Coteaux

Elèves reçues au Certificat d'Etudes Primaires :

Nicole Binois, Jacqueline Divary, Colette Emond, Françoise Guével, Françoise Grippay, Nicole Le Bonhomme, Monique Meister, Jacqueline Pinot.

A l'examen d'entrée en 4^e commerciale, collège de Suresnes :

Nicole Binois.

Cours Complémentaire de Puteaux :

Colette Emond.

En 6^e Lycée de Saint-Cloud :

Claude Angiolini, Yvone Jaffrez, Monique Champagneux, Jocelyne Brunet.

Collège de Suresnes :

Ginette Morin, Francine Collaud, Jacqueline Morel.

Cours Complémentaire de Saint-Cloud :

Denise André, Nicole Gile, Etiennette Marty.

RÉSULTATS CONNUS
AUX EXAMENS ET CONCOURS 1952

Concours général

Rebut Paul, Henri, 2^e prix de physique, 2^e accés. de mathématiques,

Baccalauréat de l'Enseignement secondaire

2^e PARTIE. — Série mathématiques

<i>Admis :</i>	Janin (mention bien).
Adler.	Kirchner (mention assez bien).
Barat.	Mlle Martin.
Battistini.	Mélières.
Mlle Bourjala (mention assez bien).	Pinchon (mention bien).
Brun.	Mlle Pochard.
Bubenicek.	Poupard.
Chemin (mention assez bien).	Rebut (mention assez bien).
Drapier.	Rogé (mention assez bien).
Dufour.	Velon.
Dupin (mention assez bien).	De Vergnes.
Escalier.	Veverka.
Mlle Fayeton (mention assez bien).	De Wit (mention assez bien).
Mlle Génestoux (mention assez bien).	
Goddard.	

Admissibles :

Mlle Godard.
Mlle Maronnier.

Série philosophie

Drouault (ment. assez bien).	Buisson.
Darot.	Maguin.
Curé (mention assez bien).	Dérathé.
Perrinel (mention bien).	Fontalirand.
Philipp.	Solignac.
Oquidam.	Jouault.
Perrault.	
Canac.	

Admissible : Conan.

1^{re} PARTIE. — Série A

Caron (mention assez bien).	Vatier.
Daille.	Bruneau.

Série B

Kahn.	Charles (mention assez bien).
Midan A.	Thierret.
Midan M.	

Série C

Bamas (mention assez bien).	Forget.
Bert (mention assez bien).	Tallois.
Autran (mention assez bien).	Maréchal.
Pelletier (mention bien).	Bernet (mention assez bien).
Muel.	Bay.
Pépin.	Leclerc.
Joly.	

Série Moderne

Bayard.	Térierre.
Boss (mention assez bien).	Hénon.
Létang.	

Brevet d'études modernes du 1^{er} cycle (B. E. P. C.)

Combeau.	De Jaeger.
Doublier.	Marshall.
Jourdain.	Szekely.
Baigné.	Chédeau.
Boekholt.	Koch Jean.
Burtin.	Mounnaud.
Dufour.	Trubert.
Escure.	Boukocche.
Fournier.	Avril.
François.	Sauvée.

Baccalauréats

2^e PARTIE. — Série sciences expérimentales

<i>Recus :</i>	Favre Simone.
Avec mention assez bien) :	Le Joncour Janine.
Sourdillon Odette.	Pinet Jean-Jacques.
Avec mention passable :	Roquebernou Raymonde.
Briel Jean.	Tric Philippe.
Casalis Robert.	<i>Admissible :</i>
Charron Nicole.	Kouri Charles.

Série philosophie-lettres

<i>Recus :</i>	Ivanoff Nadia.
Avec mention très bien) :	Jacquemard Monique.
Kervadec Maryvonne.	Lecocq Françoise.
Avec mention assez bien) :	Martinoy Marie-Thérèse.
Landau Jeannette.	Ménéchal Renée.
Peirani Nelly.	Metge Annie.
Sourdillon Marie-Claire.	Raguin Nadine.
Avec mention passable :	Reverseau Françoise.
Adam Marcelle.	Schwartz Francine.
Carville Colette.	Vert Geneviève.
Clavaud Claude.	<i>Admissible :</i>
Greiner Christiane.	De Vals Monique.

1^{re} PARTIE. — Série A

Mention assez bien :	Mention passable :
Bastit Armelle.	Helluin Odile.
Despaigne Anne-Marie.	Lubin Françoise.

Série B

Mention bien :	Duflou Séverine.
Larroque Danielle.	Estéoule Nelly.
Wachter Josée-Claude.	Grillot Anne-Marie.
Mention assez bien :	Kardassevitch Nicole.
Canguilhem Françoise.	Lalinec Monique.
Doucet Marie-Thérèse.	Ménéchal Simone.
Goursaud Françoise.	Taunay Hélène.
Mention passable :	<i>Admissible :</i>
Bensaude Marie-Elisabeth.	Goar Mary-Luz.
Bourdon Françoise.	

Série C

Mention bien :	Mention assez bien :
Despaigne Anne-Marie.	Littaye Annick.

Série moderne

Mention assez bien :	Garat Jacqueline.
Bole Hélène.	Hercot Aimée.
Jacques Madeleine.	Lapoile Josette.
Sandoz Jeanine.	Le Fresne Jacqueline.
Waldberg Marilène.	Pollet Eliane.
Mention passable :	Royneau Jacqueline.
Beteille Monique.	Sgambuzzi Edda.
Delia Sylviane.	Tchakedjian Nelly.
Denier Jocelyne.	<i>Admissible :</i>
Deshays Geneviève.	Choquet Monique.

Brevet d'études du premier cycle

<i>Recus :</i>	Maurin Françoise.
Amster Claudette.	Molcard Françoise.
Baglin Annie.	Monsel Gabrielle.
Camard Noëlle.	Netchaëff Hélène.
Charondièrre Claude.	Péchon Nicole.
Costa Monique.	Peru Annie.
Demare Michelle.	Pétroff Michèle.
Denis-Remis Françoise.	Pièterse Carla.
Dozias Claudine.	Portail Janine.
Durand Raymonde.	Quantin Monique.
Faure Michèle.	Rigaud Françoise.
Fleck Marie-José.	Salmon Liliane.
Foloppe Michèle.	Sardou Anne-Marie.
Hanot Madeleine.	Seigneuray Françoise.
Hirleman Marie-France.	Teissier Christiane.
Hurtard Denise.	Tréherne Jacqueline.
Lefebvre Hélène.	Ungemuth Jenny.
Le Moullec Michèle.	Verger Simone.
Leyrie Marie-Françoise.	Zweiger Noëmi.
Liny Colette.	<i>Admissibles :</i>
Littaye Monique.	Boittiaux Janine.
Manhes Colette.	Centurier Eliane.
Marré Germaine.	Lebis Marie-Annick.

NÉCROLOGIE

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons, avec regret, la mort subite de Mme MAINARD, née BASIN, épouse de notre régisseur de Charbonnière, qui était bien connue des enfants et qui, bien que ne faisant pas partie du personnel municipal, a toujours été la bonne fée et la providence pour nos jeunes colons.

Nous exprimons à M. MAINARD ainsi qu'à ses enfants, nos condoléances émues et les assurons, en cette douloureuse circonstance, de toute notre sympathie.

ETAT CIVIL

NAISSANCES

Octobre 1952

Michel, André, Jean Bouillard - Daniel Del Zotto - Patrick, Jean, Claude Vele - Bernard, Auguste Bouat - Marie, Claude, Thérèse, Lucette King, Martine, Paulette, Jeanne Mugnier - Olivia, Laurence, Monique Lacourie, Bernard, André, Gaston Hainque, Jocelyne, Léa, Marie Pierreau.

Novembre

Bernard, Henri, Vital Desvignes - Denise, Germaine, Michelle Dubost - Alain, Jacques Chasson - Daniel Collot - Guy Doussau - Annie, Florine, Simone, Marcelle, Paulette Marcoin - François, Lucien, Georges Larbi - Martine, Marcelle Meulenhof - Christiane, Raymonde Meulenhof - Martine Chambon - Anne, Marie, Armel, Madeleine Meunier - Cécile, Marie, Antoinette Jaffrez - Philippe, Claude Chopin - Anne, Olivia, Marguerite, Marie Darnaud.

Décembre

Monique, Thérèse, Marie, Georges Vincent - Ségolène Bochkovitch - Pascale, Bernadette Guilet - Philippe, Pierre, Arthur, Charles Winter - Jacques, Marie, Maurice Ousset - François, Jean Paris - Elisabeth, Denise, Marie Bouvier - Eliane Filiberti - Jean, Marc Viseur - Geneviève, Marie, Lucie Jouan - Bertrand, Gérard, François Montvoisin.

MARIAGES

Octobre 1952

Norman Fauson et Octavie, Fernand Croteau - Pierre Hocquart et Suzanne, Berthe Houel - Jacques, Marcel Verdelet et Jacqueline, Simone Miaux - Pierre, Georges Seur et Marie, Louise, Jeanne, Henriette Collet - Paul, Louis Paquien et Nicole, Françoise, Marie, Jeanne Petit - Jean, Maurice Hugon et Rose, Noëlle Roisin - Hervé, Marie Bothorel et Marguerite, Elisa Martin - Robert, Charles Berverd et Francine, Jeannine Badré - Guy, Marcel Lichkovacha et Marie, Thérèse, Andrée Josset.

Novembre

Paul, Albert Robert et Guerrina, Antonietta Malpeli - Claudius, Lucien, Henri Zegré et Paulette, Amélie, Pauline Bon - Paul, Camille Tardy et Lucienne, Antoinette Heitzmann - Michel, Eugène Cotier et Mauricette, Marcelle Rivière - Jean, Jacques, René, Charles Cappy et Simone, Claude Valton - Georges Lamore et Colette Français - René, Gabriel Canner et Ginette, Suzanne Pincebourde - Louis, Emile Caillard et Marcelle, Francine Ollivier.

Décembre

Henri, Jules, Pierre Augé et Jacqueline, Lucienne, Marie Le Her - Marc, Marcel Gonin et Yvette, Marguerite Hernandez - Charles Crawford et Thérèse Skronski - Jacques, Paul Delétang et Geneviève, Andrée Bertin - Paul, Louis, Lucien Briaïs et Mar-

celle, Marthe Legrand - Alfred Marliot et Marcelle Zuzine - Claude, Marcel Blin et Micheline Fontaine - Pierre, Joseph, Marie Posnic et Denise, Alphonsine Théaud - Lucien, Raymond Monfriez et Germaine, Marguerite Leblie - Jacques, Marcel, Emile Tourdot et Eliane, Paulette, Anne Croizer - Louis, Victor, Jérôme Faillie et Thérèse, Marie Masson - André, Jean Trezain et Madeleine, Eugénie, Jeanne Lodier - Louis Le Guern et Rose, Marie Joctet.

DECES

Octobre 1952

Louise-Angeline-Berthe Souchart, veuve Duchemin, 83 ans - Jeanne-Louise Robert, veuve Pfister, 74 ans - Léon-Albert Lambert, 75 ans - André-Émile Puillet, 58 ans - Marthe-Lucie Poirot, veuve François, 69 ans - Léon-Louis David, 49 ans - Elisa Félix, 72 ans - Victor-Constant Couturier, 85 ans - Marie Tereygot, veuve Leyrat, 66 ans - Georgette-Céline-Léonie Sevin, 53 ans - Nicolas Goloubintzeff, 67 ans - Georgette, Régine Royneau, veuve Chaudet, 78 ans - Yolande-France-Suzanne Malet, femme Winckel, 45 ans - Charles Guillemot, 65 ans.

Novembre

Françoise-Joséphine-Marie Barbe, femme Raveau, 74 ans - Charles-Joseph Damiens, 57 ans - Vivand Charléux, 88 ans - Jules-Henri Hamelin, 77 ans - Laure-Lucie-Victoire Maréchal, veuve Louvet, 85 ans - Estelle-Louise Morlot, 83 ans - François-Edouard Dondaine, 90 ans - Clémence-Henriette-Marie Laffitte, veuve Coupé, 78 ans - Jeanne-Stéphanie Braye, veuve Huard, 92 ans - Rosalie-Françoise-Marie Macé, veuve Henry, 83 ans - Elise-Lydie-Ruth Charrière, femme Fuzier, 52 ans - Jeanne-Madeleine-Marie Rochier, veuve Mazière, 79 ans - Amélie, Jeanne Tame, veuve Lecourt, 73 ans - Henri-Marius Chauvineau, 31 ans - Léopoldine-Natalie-Anne Franek, 39 ans.

Décembre

Louise-Ernestine Arrachart, veuve Antozzi, 77 ans - Jacques Develay, 78 ans - Pierre-Marie-Jules-Célestin Lefèvre, 53 ans - Jean-Marie-Pierre Forest, 51 ans - Robert Poubeau, 45 ans - Ernest-Émile Roseau, 79 ans - Marie-Françoise L'Hostis, veuve Lacau, 84 ans - Marie Barrez, veuve Dufour, 68 ans - Louise Germond, 76 ans - Georges Heinrich, 60 ans - Maurice-Louis Soudet, 64 ans - Marie-Joseph Tello, femme Mansuy, 72 ans - Elisabeth-Eugénie Gentil, veuve Jolly, 83 ans - Julie-Rose Baudin, veuve Payre, 76 ans - Eugénie Picavte, veuve Fauveau, 72 ans - Auguste-Edmond Duhamel, 54 ans.

STATISTIQUE DE L'ÉTAT CIVIL

Année 1952

Mariages	134
Reconnaissances	59
Naissances	601
Morts-nés	28
Décès	219